

Le cheminot Cfdt: de France

MAGAZINE TRIMESTRIEL DE L'UNION FÉDÉRALE
DES CHEMINOTS ET ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES

SPÉCIAL ÉLECTIONS CSE 

**PORTER LA CFDT EN 1,
C'EST OFFRIR UN FUTUR
À VOTRE PRÉSENT**

 de CFDT
TON AVENIR EN 1



SOMMAIRE

- 3 **ILS ONT REJOINT LA CFDT**
→ Entretien avec Benoit Vienne
→ Témoignages
- 5 **COMITÉ SOCIAL & ÉCONOMIQUE**
→ Une élection pas comme les autres
- 7 **ÉLECTIONS CSE SNCF**
→ Vote électronique : ce qu'il faut retenir
- 8 **DOSSIER SPÉCIAL**
→ Bilan de la CFDT 2013-2018 : cinq années de mobilisation et de droits nouveaux
- 14 **RÉFORME DE LA SNCF**
→ En images : avec ou sans les amendements de la CFDT
- 20 **POUR UN MEILLEUR CADRE SOCIAL**
→ Les dix engagements de la CFDT pour changer le quotidien des cheminots
- 23 **ACTIVITÉS SOCIALES & CULTURELLES**
→ Pourquoi opter pour plus de CFDT dans vos CSE ?
- 25 **TRAVAILLER À LA SNCF**
→ Les revendications de la CFDT par métier

Crédit photo couverture : Kalhh / Pixabay
Ce numéro spécial comprend une publicité du Groupe Vvyn en 4^e page de couverture.



ÉDITO

Didier AUBERT,
secrétaire général de la CFDT Cheminots

CONJUGUE TON PRÉSENT AU FUTUR, VOTE CFDT

Chère collègue, cher collègue, ce numéro spécial du *Cheminot de France* vous présente le **bilan CFDT de ces dernières années**, mais aussi **nos ambitions pour l'avenir** dans un contexte où de profondes transformations se produisent dans le ferroviaire. La transformation de la SNCF en SA vient terminer un processus à l'issue duquel la SNCF, tout en conservant sa nature publique, sera gérée comme une entreprise privée. Ce sera également le cas des négociations sociales. Les décrets normant les règles sociales décidées jadis selon la couleur politique des gouvernements successifs n'auront plus cours. Avec le **nouveau contrat social**, les accords d'entreprises et la convention collective, la main est donnée aux partenaires sociaux – patronat et organisations syndicales représentatives – pour contractualiser des accords et ainsi **définir les conditions d'emploi et de rémunération** de chacune des entreprises de la branche ferroviaire. Ce modèle de dialogue social, généralisé pour les salariés du privé, a porté la **CFDT au premier rang des syndicats en France**, non seulement **en nombre d'adhérents**, mais aussi **en représentativité**. Le verdict des travailleurs est clair : c'est bien la CFDT qui est reconnue pour son **efficacité dans la défense des intérêts des salariés**, pour sa stratégie sociale et pour ses valeurs. C'est dans le contexte de **mise en œuvre des nouveaux CSE** que près de 2 000 de vos collègues portent les couleurs de la CFDT. Une CFDT **fière de son bilan**, des acquis négociés pour vous, alors que nous ne sommes que la quatrième organisation syndicale à la SNCF. La réforme de 2018 de la SNCF ne sera pas sans conséquence pour les **futurs cheminots** et pour le ferroviaire. Nous pourrions longtemps nous lamenter sur le temps passé, sur le « *c'était mieux avant* », pour autant la responsabilité de la CFDT est de **construire un avenir meilleur** pour les cheminots d'aujourd'hui et de demain, avec **lucidité et exigences**. Car nous en sommes convaincus : dans ce nouveau modèle, **le progrès social est possible pour les cheminots au statut comme pour les cheminots contractuels**. **En votant pour une CFDT forte** de ses valeurs et de son organisation confédérée, vous ferez le choix de **transformer le présent**, de donner les moyens à la CFDT de **négocier un pacte social de haut niveau** en phase avec vos attentes, mais aussi de donner de véritables perspectives au transport ferroviaire et à la SNCF, entreprise publique. **Porter la CFDT en 1, c'est donner un futur à votre présent.** ●●

+ de CFDT
TON AVENIR EN 1

Cfdt: FGTE
CHEMINOTS

5, rue Pleyel 93200 Saint-Denis
01 76 58 12 21
www.cfdtcheminots.org
contact@cfdtcheminots.org
CFDT-Cheminots-Officiel
@cfdtcheminots



Le Cheminot de France n° 55
Spécial élections CSE SNCF
NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2018
N° CPPAP : 1014 S 07026

Directeur de la publication
DIDIER AUBERT

Directeur adjoint de la publication
SÉBASTIEN MARIANI

Rédacteur en chef
ALI BENHADJBA

Ont participé à ce numéro
MICHEL PRONOST, BÉATRICE BUFFARD,
JÉRÉMY SANCHEZ, VALÉRIE COTTU,
ÉRIC CHOLLET, BAZOUMANA SANOGO
ET LES MEMBRES DES PÔLES
TECHNIQUES NATIONAUX

PEFC 10-31-1243

Premier rédacteur-graphiste / SR
ANTONIO-BERNARD TUDOR

Imprimé en France par
L'ARTÉSISSE

Pour nous contacter
communication@cfdtcheminots.org

IMPRIM'VERT®

→ ENTRETIEN AVEC L'EX-NUMÉRO DEUX DE L'UNSA FERROVIAIRE, DÉSORMAIS MILITANT CFDT

BENOIT VIENNE : « UNE PAGE SE TOURNE ET UNE NOUVELLE HISTOIRE COMMENCE »

Élu lors du 47^e Congrès national de l'Unsa Ferroviaire pour seconder Roger Dillenseger, Benoit Vienne était jusqu'alors secrétaire fédéral au matériel. Avec son équipe, Benoit avait affiché un programme et réclamé des méthodes qui se voulaient plus actuelles, mais sa déception n'a pas tardé à venir. Comme beaucoup de cheminots, il a décidé récemment de rejoindre la CFDT. Interview.

Propos recueillis par Ali Benhadjba | Photos Antonio-Bernard Tudor & DR



Le Cheminot de France | Benoit, tu étais le secrétaire général adjoint de la deuxième organisation syndicale à la SNCF. Quelle est la raison de ce pas aussi important ?

Benoit Vienne | J'ai préféré quitter mon poste à l'UNSA suite à de nombreuses divergences internes, en particulier sur l'urgence à porter des projets courageux, ambitieux, avoir des positions dignes du 21^e siècle pour les salariés du ferroviaire dans une société où les mobilités sont le flux sanguin des entreprises. L'urgence absolue d'être vi-

sionnaires et innovants pour sortir des stéréotypes ventripotents s'est rapidement révélée comme essentielle.

CdF | Pourquoi avoir choisi la CFDT et pas une autre organisation syndicale ?

B. V. | Démocratie, dialogue et positions courageuses portées par la première organisation dans le privé et chez les cadres, la CFDT est devenue une évidence pour moi lors du dernier conflit historique de la SNCF. ☺☺☺

⊗⊗⊗ Pour défendre les salariés de la branche ferroviaire, le poids des propositions est bien plus important s'il est porté par une confédération connue et reconnue sur le plan national et international. L'accueil, la capacité de travail et l'émancipation de cette organisation m'ont juste confirmé qu'il était temps d'adhérer à une CFDT démocrate, indépendante, autonome et solidaire pour construire le ferroviaire de demain et les réponses de mobilités d'aujourd'hui. Le travail réalisé par la CFDT dans cette période, avec des propositions d'amendements retenues dans les négociations, démontre la maturité politique que seule cette organisation syndicale confédérée peut porter face au gouvernement.

CdF | Quels sont les dossiers auxquels tu souhaites te dédier davantage ?

B. V. | J'ai la confiance de la CFDT pour travailler sur le développement du syndicalisme à destination des cadres et des encadrants, chez les cheminots et au sein de toutes les mobilités. Bien sûr, le ferroviaire et sa métamorphose sont un bon laboratoire de vigilances sociales, économiques et écologiques. La CFDT, première organisation syndicale de France, avec sa structuration, est en position de leader pour mettre en œuvre un outil formidable de cohésion dans les transports. Pour moi, la CFDT a la maturité pour être en cohérence avec les évolutions



Faites comme moi, devenez actrices et acteurs du nouveau modèle social ferroviaire, avec plus de CFDT, pour mettre votre avenir en premier. »

Benoit Vienne, ancien secrétaire général adjoint de l'UNSA Ferroviaire

de la société et celles économiques, tout en s'assurant qu'elles ne mettront pas à mal les engagements écologiques de nos entreprises ferroviaires.

CdF | Cela fait quelques mois que tu es à la CFDT. Quelles seraient les différences de ce syndicalisme par rapport aux autres ?

B. V. | Le militantisme et le dialogue social ont évolué et la mise en place des CSE est l'une des preuves de ces changements. Par sa capacité d'adaptation, notre organisation syndicale a tous les atouts pour continuer sa progression. La CFDT Cheminots est déjà en métamorphose face à ces changements et je suis heureux de pouvoir participer à cette évolution. ●●

TÉMOIGNAGES



J'ai rejoint la CFDT pour retrouver enfin un syndicat dont les valeurs démocratiques et surtout d'équité de traitement entre les femmes et les hommes sont réellement mises en œuvre. La CFDT sait donner à chacun sa place sans aucun préjugé, c'est ce qui fait et continuera à faire sa force. Chacune et chacun y est entendu et respecté. »
Valérie Cottu, chargée de mission, ancienne militante UNSA Ferroviaire



Biberonné à la CFDT Radio France, après vingt ans de SNCF, je suis toujours attaché à certaines valeurs. »
Michel Pronost, chargé de mission sur Information First, Direction générale de l'information et de l'image de la SNCF



J'ai choisi la CFDT, car ce syndicat est à l'image de ses militant-e-s qui s'engagent avec passion et conviction pour défendre les droits des travailleurs. »
Béatrice Buffard, juriste et conseillère prud'homale, ancienne militante CGT



La CFDT, c'est le choix de l'avenir. Avec les évolutions de l'entreprise, de notre statut et l'arrivée de la concurrence, il faut un syndicat qui, au lieu de regarder derrière, pense à construire l'avenir. »
Jérémy Sanchez, chargé de mission, ancien militant FO

→ UNE ÉLECTION PAS COMME LES AUTRES

UNE PREMIÈRE POUR LES CHEMINOTS

Dans un contexte de réforme du ferroviaire où le syndicalisme CFDT a démontré toute sa pertinence et son agilité en combinant mobilisation et propositions, nul doute que cette élection sera scrutée de près par bon nombre d'observateurs avisés de la politique économique et sociale. **Explications.**

Texte **la rédaction du CdF** | Infographies **Antonio-Bernard Tudor**

En effet, cette élection au sein de la SNCF ne ressemble à aucune autre. Pour la CFDT, elle se déroulera juste avant les élections de la fonction publique, où la CFDT souhaite devenir première organisation syndicale et conforter ainsi sa place de leader au niveau national, tous secteurs confondus.

C'est une profonde révolution qui se profile dans les institutions représentatives. Avec un découpage de 33 CSE, les nouvelles instances présentent indéniablement un nouveau visage. Du jamais vu depuis les lois Auroux de 1982. Cette nouvelle instance réunira les désormais ex-membres du CE, du CHSCT et les délégués du personnel.

C'est donc un nouveau profil de « *super élu* » qui va voir le jour au 1^{er} janvier 2020. Un « *cou-teau suisse* » diront certains, qui devra être capable de s'adapter dans un contexte de 3^e révolution industrielle où la SNCF se réforme à grands coups

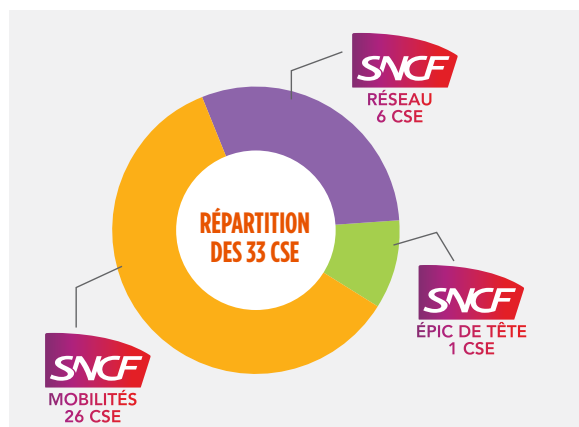
de réorganisations et avec une crainte légitime des cheminots.



POUR DES ACCORDS BÉNÉFIQUES À TOUS

Avec les accords intéressement, titres-restauration, télétravail, temps de travail ou complémentaire santé pour les contractuels, les cheminots ont pu se faire une idée du syndicalisme de transformation porté par la CFDT. **D'une durée générale de trois ans, ces accords se renégocient à échéance. Là où il fallait 30 % des voix aux dernières élections pour rendre applicables ces accords, il en faut désormais 50 % (depuis le 1^{er} mai dernier).** Lors de leur vote, les cheminots devront avoir à l'esprit ces enjeux et faire preuve de pragmatisme pour conserver l'essentiel et acquérir de nouveaux droits. ☺☺☺

MIEUX COMPRENDRE LES COMITÉS SOCIAUX & ÉCONOMIQUES



LES PÉRIMÈTRES CSE, PAR ÉPIC



- ✓ 1 CSE Épic SNCF pour l'ensemble des directions du Groupe.



- ✓ 3 CSE Zone de production.
- ✓ 1 CSE Direction générale ÎDF.
- ✓ 1 CSE Directions techniques.
- ✓ 1 CSE Fonctions transverses Siège et Direction clients & services.



- ✓ 11 CSE TER.
- ✓ 5 CSE Transilien.
- ✓ 6 CSE Voyages.
- ✓ 1 CSE Matériel industriel.
- ✓ 1 CSE Gares & Connexions.
- ✓ 1 CSE Fret SNCF.
- ✓ 1 CSE Siège Mobilités (dont Ouigo).

+ de CFDT

POUR PERMETTRE LE RENOUVEAU DES ACTIVITÉS SOCIALES & CULTURELLES

À chaque élection, chaque organisation syndicale rivalise d'imagination pour valoriser de nouvelles propositions d'activités sociales. À chacun sa conception. Pour certains, il faut se concentrer sur une vision patrimoniale avec son lot d'acquisition de structures qui ne profitent pas à tous et engendrent de lourds frais de fonctionnement et de personnel. Pour la CFDT, l'objectif est d'assurer une meilleure redistribution. Là où elle est en responsabilité, la CFDT l'a fait. Voyez les prestations délivrées par le CE Siège Réseau. Pour la CFDT, chaque euro dépensé doit l'être dans l'intérêt des salariés. Trop souvent, les cheminots déplorent à juste titre le manque de qualité des prestations proposées par les CE. La CFDT défend, bien seule, une politique de l'offre de prestations pour les cheminots. À la différence des autres, comme l'UNSA, elle ne fait pas que de le promettre, elle l'applique en ne signant pas un accord sur les activités sociales comme l'ont fait toutes les autres organisations syndicales à la SNCF.

Cet accord prévoyait un « impôt confiscatoire » au seul profit d'un modèle de CE, dont les cheminots ne veulent plus, servant essentiellement à financer des cantines (dont la CFDT souhaite confier la gestion à l'entreprise en raison de son manque de fréquentations et de ses coûts exorbitants) et le fonctionnement des centres de vacances.

+ de CFDT

POUR DAVANTAGE DE MILITANT-E-S

De nombreux cheminots venus d'autres organisations nous ont rejoints pour le syndicalisme proposé par la CFDT. Ils expliquent leur choix pour évi-



ter l'impasse idéologique dans laquelle se retrouvent leurs anciennes organisations syndicales d'origine, incapables de proposer une alternative crédible pour les cheminots. Mais ce n'est pas tout. La CFDT a reçu un nombre important de candidatures spontanées, preuve s'il en est que ses propositions suscitent des vocations militantes. On ne peut que s'en réjouir dans le cadre du renouvellement générationnel.

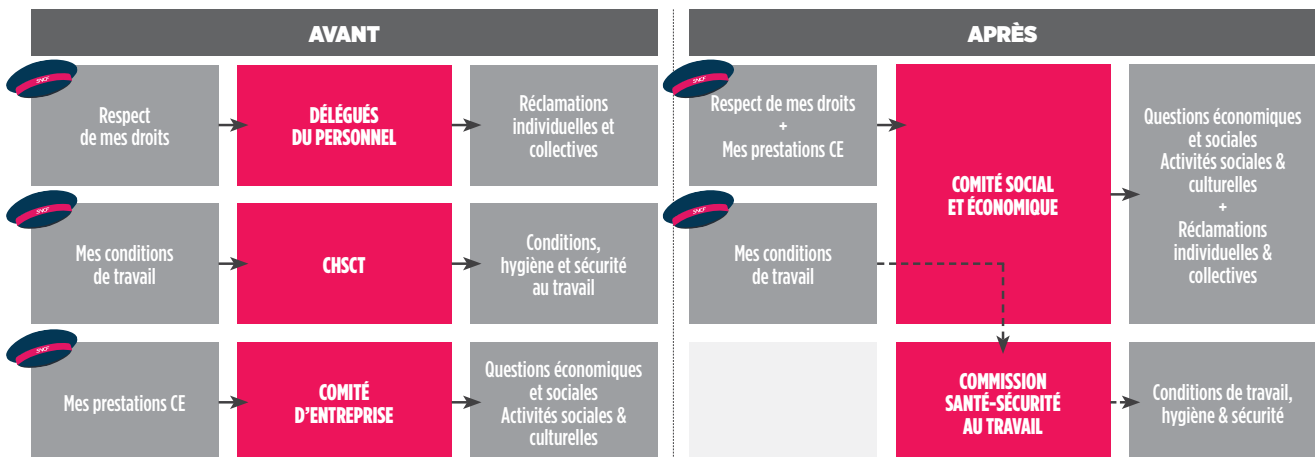
+ de CFDT

POUR INSTAURER UN CADRE SOCIAL DE HAUT NIVEAU POUR TOUS LES CHEMINOTS

Au 1^{er} janvier 2020, les cheminots connaîtront le modèle social des nouveaux embauchés et le cadre conventionnel qui sera le leur. Cette ouverture à la concurrence, la CFDT l'a combattue. Nous devons être à la hauteur des enjeux pour préserver et développer le modèle social cheminot sous peine que les salariés deviennent la variable d'ajustement sacrifiée sur l'autel du dumping social.

Tout l'enjeu consistera à faire vivre le syndicalisme de proposition face à celui de la contestation stérile. Et à ce jeu-là, dire non à tout risque de servir seulement la partie patronale, trop ravie de ne pas avoir à négocier. Les industries électriques et gazières (IEG) ont su négocier ce virage et être à la hauteur des enjeux lors de l'ouverture à la concurrence du secteur de l'énergie, avec un cadre social protecteur qui s'applique à tous les salariés (ex-agents de la fonction publique comme nouveaux embauchés).

L'Union des transports publics (UTP), l'organisation patronale représentant la branche ferroviaire et les syndicats devront s'en inspirer dans l'intérêt de tous. ●●

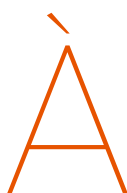


→ DÉROULEMENT DU VOTE ÉLECTRONIQUE

CE QU'IL FAUT RETENIR

Du 16 au 22 novembre, tous les salariés du Groupe public ferroviaire seront appelés à élire leurs représentant-e-s au sein des comités économiques et sociaux. Le vote se fera de façon électronique, 24 heures sur 24, depuis un ordinateur, un smartphone, une tablette, sur une borne au travail ou chez soi. L'équilibre hommes-femmes devra être respecté sur les listes électorales. **Explications.**

Texte la rédaction du Cdf | Photo DR



À partir du 12 novembre, un courrier personnalisé vous sera envoyé directement à votre domicile par la SNCF. Il contiendra votre identifiant et vos codes de connexion.

UNE SEULE PLATE-FORME POUR VOTER,

www.jevoteenligne.fr/sncf2018

Une fois sur cette page d'accueil, vous devrez saisir votre identifiant de vote et votre date de naissance. Vous seront proposés uniquement les votes qui vous concernent. Toutes les listes vous concernant seront classées par ordre statutaire. Il ne vous restera plus qu'à choisir votre liste, CFDT par exemple.

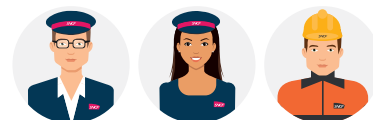
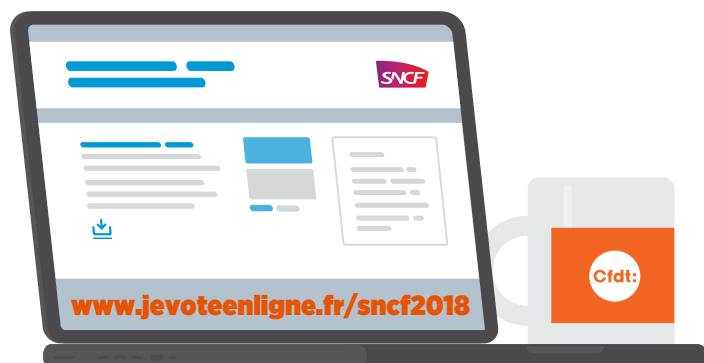
L'OPÉRATION DE VOTE SERA À FAIRE

**EN DEUX FOIS : UNE FOIS POUR LES TITULAIRES
ET UNE FOIS POUR LES SUPPLÉANTS**

À la fin de la procédure, un accusé de réception vous sera délivré par mail ou par SMS, selon votre choix. L'ensemble de ces opérations ne devrait pas prendre plus de quatre minutes.

ATTENTION

Une fois votre choix validé, vous n'aurez plus la possibilité de revenir en arrière, d'où l'intérêt de voter intelligent, utile et bénéfique.



QUE FAIRE EN CAS DE PROBLÈMES ?

En cas de blocage de votre compte, de perte de votre courrier ou de déplacement professionnel, vous avez la possibilité de demander de nouveaux codes d'accès en appelant le numéro spécial qui vous sera indiqué dans le courrier de la SNCF. Pensez à bien vérifier sur votre bulletin de salaire l'exactitude de votre adresse postale. Cela est important afin que la réception des codes se fasse en bonnes conditions.

VOTER, C'EST UN DROIT ET UN DEVOIR !

De forts taux d'abstention étaient à déplorer lors des précédentes élections. Cela pouvait s'expliquer par l'éloignement de certains bureaux de vote ou des plages d'ouverture dissuasives. Avec le vote électronique, vous n'avez plus ces inconvénients et il est primordial que vous participiez au vote des candidat-e-s CFDT afin de démontrer à une direction nationale décomplexée votre intérêt pour vos conditions de travail, votre déroulement de carrière et votre pouvoir d'achat. Vous abstenir de voter, c'est laisser les autres choisir pour vous.

VOTER CFDT, C'EST CHOISIR LE PREMIER SYNDICAT DE FRANCE

Le choix de faire barrage aux syndicats d'un autre âge est à quelques clics distance. Dites stop aux idées bornées qui vous conduisent irrémédiablement dans le mur. ●●

→ DOSSIER SPÉCIAL

CINQ ANNÉES DE MOBILISATION ET DE DROITS NOUVEAUX

Peu de syndicats peuvent affirmer avoir un bilan aussi honorable que celui de la CFDT. Elle n'est pourtant que quatrième organisation syndicale à la SNCF. Ce dossier spécial vise à vous présenter nos actions durant ces cinq dernières années et à souligner la cohérence du syndicalisme ferroviaire de demain. **Rétrospective.**

Propos recueillis par **Ali Benhadjba** | Photos **Sabine Le Toquin & DR**

La CFDT ne s'est pas réveillée subitement lors de la promulgation des lois sur la réforme du ferroviaire. Elle a **anticipé** et travaillé sur les divers **bouleversements** qui allaient affecter le monde cheminot. La CFDT Cheminots est aujourd'hui **la seule organisation syndicale à faire des propositions novatrices pour protéger les salariés**. Ce positionnement est le fruit du travail collectif des équipes CFDT ; un travail reconnu puisque certaines des propositions CFDT sont ensuite récupérées en partie, voire en totalité par d'autres organisations syndicales.

Forte de son expérience et soutenue par la Confédération CFDT, **première organisation syndicale de France**, la CFDT Cheminots est prête à reprendre **sa juste place au sein de la SNCF**.

ANNÉE 2013

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR LES CONTRACTUELS & DIVIDENDE SALARIAL

Sur la question de la **protection sociale** et du **pouvoir d'achat**, la CFDT Cheminots commence par améliorer la **prévoyance** et la **complémentaire santé des cheminots contractuels**. C'est une première étape vers une protection sociale de haut niveau pour tous les cheminots, car dès l'origine, la CFDT revendique **l'extension de ce droit à l'ensemble des salariés du Groupe, y compris ceux du cadre permanent**. La CFDT peut aussi se prévaloir du paiement d'un **dividende salarial de 364 € bruts par cheminot**, une première avancée en matière de revenu complémentaire en attendant un véritable intéressement. Au front de la **défense des droits**, la CFDT porte déjà une vision stratégique sur le système ferroviaire et son avenir. Dans la suite des Assises du ferroviaire, la CFDT pose **des positions construites** afin que sa voix porte dans la concertation et les négociations

qui s'engagent en vue d'une réforme ferroviaire annoncée par le gouvernement.

ANNÉE 2014

DIVIDENDE SALARIAL

Dans une période d'austérité salariale, la CFDT impose **des solutions pour renforcer le pouvoir d'achat des cheminots**. Un nouveau dividende salarial de **300 € bruts** par cheminot est ainsi versé sur la paie de février 2014.

GRILLE DES SALAIRES

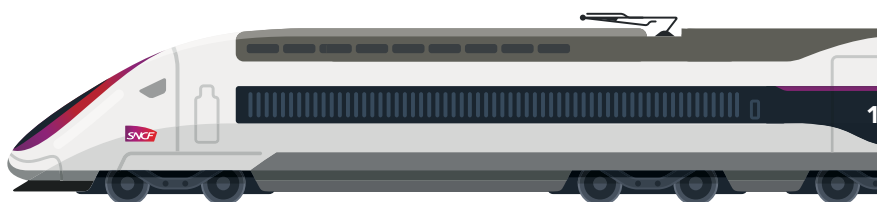
La CFDT négocie et signe un accord salarial qui permettra de **décloisonner** certaines parties de la grille par la création des positions de rémunération 19 et 19+.

PARCOURS PRO

Dans le même esprit d'une **dynamisation des parcours professionnels**, un chantier de réflexion est ouvert à la demande de la CFDT sur **les aménagements de la grille salariale** des trois collèges pour assurer une meilleure fluidité dans **le déroulement de carrière**.

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La CFDT s'investit ensuite dans une négociation portant sur la **qualité du travail et la qualité de vie au travail à la SNCF**, une question de plus en plus pré-



gnante pour les cheminots des **fonctions opérationnelles** comme des **métiers transverses**. Alors que cet accord allait être finalisé, CGT et SUD exercent leur droit d'opposition ; une décision néfaste puisque ce texte comportait des outils qui auraient pu permettre de nombreux recours utiles dans le cadre des réorganisations que connaît l'entreprise.

LA PREMIÈRE RÉFORME DE LA SNCF

Après avoir **participé à la mobilisation du 22 mai**, la CFDT multiplie les interventions auprès de la représentation nationale et du gouvernement. Elle dépose **19 propositions d'amendements sur le projet de loi de juin 2014**. Ces améliorations sont adoptées par le Parlement. Par son action ciblée et construite, **la CFDT préserve le statut, le pacte social cheminot, la structuration de la SNCF sous forme d'ÉPIC et l'unité du Groupe public ferroviaire**.

ANNÉE 2015

NÉGOCIATIONS : NOUVELLE CCN & PACTE SOCIAL D'ENTREPRISE

L'année 2015 est marquée par l'entrée en vigueur de la loi portant réforme du ferroviaire, avec la mise en place des trois ÉPIC, la perspective d'une nouvelle convention collective nationale ferroviaire et les discussions sur la future réglementation des travailleurs du rail. Le pacte social du nouveau Groupe doit également être renégocié dans les 18 mois sous forme d'accords de substitution applicables à tout le Groupe public. Mais **l'intégralité des droits existants est déjà garantie** pour tous les salariés grâce à **l'accord de modernisation sociale** du 13 juin 2014 **signé entre la CFDT** et le gouvernement. Au niveau de la branche ferroviaire, **la CFDT a revendiqué et négocié un champ d'application** afin de limiter le risque de **dumping social**. À l'issue des six mois de discussions, l'accord répond en partie aux exigences de la CFDT en incluant dans la CCN le Groupe public, tous les opérateurs ferroviaires, les entreprises participant à la gestion de l'infrastructure en service, tout opérateur exerçant des fonctions de sécurité ferroviaire, toute entreprise de maintenance du matériel roulant, etc.

INTÉRESSEMENT & PRIME DE VACANCES

Dans le Groupe public, **grâce à la majorité absolue que la CFDT détient à SNCF Réseau**, elle parvient

à **signer un accord d'intéressement** applicable à **l'ensemble des salariés** du Groupe. La CFDT obtient aussi **une majoration pérenne de la prime de vacances de 100 €** pour chaque cheminot, applicable dès juin 2015. Contrairement au dividende salarial, cette prime est considérée comme **un élément constitutif du salaire et prise en compte dans le calcul de la retraite**. Cette prime est désormais versée chaque année en plus de l'intéressement.

RÉMUNÉRATION : D2-19 & 19 +

Les fruits de l'accord salarial signé par la CFDT deviennent effectifs : **l'octroi de la position de rémunération D2-19** a été validé dès le 1^{er} avril 2015. Il s'agit de plusieurs centaines d'agents dont la situation est soit régularisée (ex-18 +), soit qui bénéficient de la position de rémunération 19. La CFDT, qui a revendiqué puis obtenu cette mesure, a également demandé que **le supplément de rémunération soit transformé en 19 +**, afin que les agents remplissant les conditions puissent bénéficier de **l'équivalent de la rémunération de la position 20**.

RÉMUNÉRATION : LA POSITION 13 POUR LES CONDUCTEURS TA

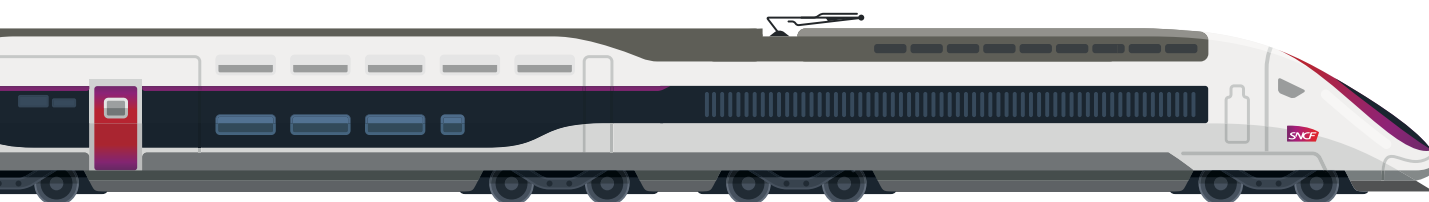
La CFDT obtient **la position 13 pour les conducteurs de la catégorie TA**. Face à une direction qui revient sur son engagement, la CFDT continue de revendiquer le déplafonnement de **la grille des conducteurs TB par la création d'une position 20**.

ALTERNANTS ET CDD, DES TRAVAILLEURS À PART ENTIÈRE

Dans le cadre de la mise en place des ÉPIC, la CFDT Cheminots défend aussi l'emploi et obtient de **nombreuses régularisations d'alternants et de CDD** de plus de six mois, en se servant de la directive « Nogué ».

LA CFDT CHEMINOTS AMÉLIORE HUIT ACCORDS COLLECTIFS

Par une comparaison positive des droits en vigueur à RFF et à la SNCF, **la CFDT impose une vision progressiste** des accords de substitution dans le Groupe public ferroviaire. **Les droits** des cheminots au statut et des contractuels sont dès lors **garantis et améliorés** par huit accords collectifs signés par la CFDT. ☺☺☺



Certaines de ces négociations mettent en évidence la vision passéiste de certaines organisations syndicales. Après s'être opposée aux titres-restaurant dans la nuit précédant les élections, la CGT dénonce l'épargne salariale, en vain.

LES ÉLECTIONS DE NOVEMBRE 2015

Les élections professionnelles renforcent la représentativité de la CFDT, qui obtient **15,15 % des suffrages**, un score encore bien éloigné du rôle qu'elle a réellement joué dans la **progression des droits des cheminots**.

ANNÉE 2016

TITRES-RESTAURANT, ÉPARGNE-TEMPS & COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR LES CONTRACTUELS

Le pacte social du Groupe public évolue dès le 1^{er} janvier. Les accords issus de la SNCF sont maintenant, **le titre-restaurant devient une réalité** et d'autres droits sont améliorés en matière d'épargne-temps et de complémentaire santé pour les contractuels. Ce sont des avancées issues de l'harmonisation sociale entre RFF et SNCF, impulsée par la CFDT. Par ailleurs, les ex-salariés de RFF bénéficient du **maintien de leurs avantages** acquis en application d'un accord dit « *d'intégration* ». Un certain nombre d'entre eux a pu opter pour le **cadre permanent** grâce à un **aménagement issu des propositions CFDT**.

ACTIVITÉS SOCIALES & CULTURELLES

La nouvelle mandature des CE pose le sujet de la gestion des activités sociales et culturelles. **La CFDT, majoritaire au CE Siège SNCF Réseau**, a été la seule organisation syndicale à refuser de signer l'accord de gestion CGT-UNSA-SUD & direction SNCF. Cet accord qui détermine les participations que devront reverser les comités d'établissement locaux au Comité central du Groupe public ferroviaire relève de « *l'impôt confiscatoire* ». Il revient à imposer le modèle social prôné par la CGT en privant les CE d'une ressource propre pour gérer en autonomie des activités sociales différentes.

LE TEMPS DE TRAVAIL

L'autre grande question sociale de l'année 2016 est la renégociation – imposée par la loi – de **l'organisation et du temps de travail** dans la branche ferroviaire et au sein du Groupe public SNCF.

La CFDT est reçue le 24 février par le secrétaire d'État aux Transports, Alain Vidalies, au sujet du

« *décret socle* », qui doit poser les principes réglementaires de ce nouveau régime. Jugeant ce projet très insuffisant, **la CFDT fait des contre-propositions et appelle les cheminots de toutes les entreprises à cesser le travail** pour une grève de 24 heures le mercredi 9 mars. Mais les blocages dans la négociation demeurent après ce premier avertissement.

La CFDT menace alors d'une **grève reconductible** le 31 mai. La tactique de la CFDT finit par porter ses fruits. Le samedi 28 mai, une réunion a lieu en urgence au ministère des Transports entre la CFDT, le gouvernement et la direction de la SNCF.

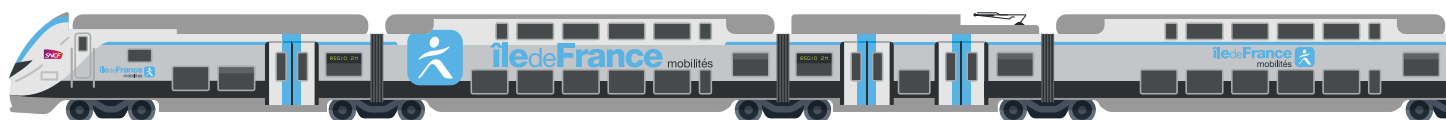
Les revendications et propositions de la CFDT visant au **maintien et à l'amélioration de l'accord sur le temps de travail** avec des possibilités d'adaptations locales négociées ont été intégralement acceptées sur la demande expresse du gouvernement. **Le RH 0077 a été préservé et amélioré**. La CFDT a obtenu notamment **le maintien du 19-6** pour les roullants et une amélioration de la compensation du travail de nuit pour tous.

Au vu des avancées obtenues par la négociation avec l'organisation patronale et des améliorations par rapport au **mauvais accord fret de 2008** – signé par l'UNSA et **dénoncé par la CFDT** –, l'accord de branche sur le temps de travail réduit de plus de la moitié l'écart de compétitivité préexistant entre public et privé. Cette double signature prouve que **la CFDT respecte sa stratégie claire et déterminée de négociation sociale** sur les trois niveaux constituant la branche ferroviaire : décret socle, CCN et accords d'entreprises.

ANNÉE 2017

ORGANISATION DU TRAVAIL, FORFAIT JOUR & TÉLÉTRAVAIL

La CFDT Cheminots poursuit son action pour améliorer l'organisation du travail lors des discussions serrées autour de **deux accords** très importants. S'achève d'abord une longue négociation sur l'instauration d'un **régime de forfait jour pour l'encadrement**. Face à la direction qui voulait maintenir et augmenter la flexibilité avec peu de contreparties, la CFDT a dû batailler ferme, jusqu'à **une rupture provisoire des négociations**. Plusieurs garanties sont finalement obtenues : **des repos en plus, une prime de compensation améliorée, la prise en compte du régime spécifique d'astreinte, des garde-fous sur les dépassements d'horaires**, etc. Une seconde négociation importante suit : elle porte sur l'amélioration et la facilitation du **télétravail**.



COMPLÉMENTAIRE SANTÉ & PRÉVOYANCE POUR LES AGENTS AU STATUT

Après avoir **mis en demeure la SNCF** d'appliquer la loi sur la prise en charge obligatoire par l'employeur des prestations complémentaires de **mutuelle santé et de prévoyance pour les agents au statut**, la CFDT annonce par voie de presse un **contentieux** face au refus obstiné de la direction. La procédure est engagée quelques semaines plus tard devant le Conseil de prud'hommes de Paris.

LE RÉGIME NOTE DE FRAIS

La CFDT a également recours au **dispositif d'alerte sociale** pour maintenir le caractère facultatif du **régime note de frais**. Elle obtient que la direction revienne sur son projet. Les cheminots concernés peuvent dès lors **continuer à opter pour le régime forfaitaire** avec le versement des allocations de déplacement.

HAUSSE DE LA CSG : LA CFDT OBTIENT LE MAINTIEN DU SALAIRE NET

La CFDT a utilisé aussi la **grève pour défendre le maintien du salaire net** des cheminots. Le 10 octobre, elle a été **la seule organisation syndicale à appeler à une journée de mobilisation** et à organiser un rassemblement devant le ministère des Transports.

En ligne de mire, la hausse prévue de 1,7 % de la CSG sans compensation, une imputation inacceptable pour la CFDT après trois années de disette sociale. Une délégation est alors reçue au ministère. À l'issue de cette rencontre, **des engagements sont pris par le gouvernement pour que le pouvoir d'achat ne soit pas impacté**, y compris pour les salariés au statut. Ces engagements ont été confirmés et mis en œuvre en décembre par la direction.

OUVERTURE À LA CONCURRENCE

La fin de l'année 2017 annonce pourtant d'autres bouleversements pour le système ferroviaire. Certains acteurs préparent déjà l'ouverture à la concurrence du **transport ferroviaire de voyageurs** et le patronat veut prendre la main en se prononçant en faveur d'un **transfert obligatoire** du personnel, **une attitude provocatrice** que la CFDT Cheminots condamne.

Dans un communiqué, la CFDT juge **totale-ment irresponsable cette position non concertée** de l'Union des transports publics et ferroviaires (UTP). La CFDT s'exprime officiellement pour **le libre choix du cheminot**.



LA CFDT, PREMIÈRE ORGANISATION SYNDICALE À ANTICIPER LES PROBLÉMATIQUES DE L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE

Le 14 décembre, la CFDT organise un **colloque sur l'avenir du ferroviaire**. Associations d'usagers, UTP, ARAFER, ARF, parlementaires, direction générale de la SNCF et des opérateurs privés y participent. **Le gouvernement**, pourtant invité, **est le seul grand absent**. Cela n'empêche pas la CFDT Cheminots de fournir une contribution écrite détaillée à Jean-Cyril Spinetta lors des différentes consultations précédant son rapport sur la réforme de la SNCF.

ANNÉE 2018

LE RAPPORT SPINETTA SUR L'AVENIR DU FERROVIAIRE

Grâce à la démarche d'anticipation qui a été la sienne, la CFDT peut avancer ses revendications avec une stratégie et des positions bien établies.

Après une première phase de concertation, Jean-Cyril Spinetta remet au Premier ministre son rapport sur l'avenir du transport ferroviaire. Ce rapport préconise notamment de reconcentrer le réseau ferré, un nouveau statut pour le Groupe, la fin progressive du statut des cheminots et les conditions de l'ouverture à la concurrence.

DES LIGNES ROUGES À NE PAS FRANCHIR

La CFDT réagit immédiatement par voie de presse en dressant ses lignes rouges sur **le maintien du statut** et la **nature juridique publique** du Groupe, tout en rappelant **ses revendications et ses positions sur l'encadrement social** des évolutions du système ferroviaire. Le Premier ministre Édouard Philippe décide d'avancer en force en dressant, dès le mois de février, les grands axes d'une nouvelle réforme du ferroviaire. Au programme, la transformation de la SNCF en société nationale à capitaux publics, l'extinction programmée du statut de cheminot et l'ouverture à la concurrence. ☺☺☺



L'État promet aussi de « *prendre sa part* » de la dette de la SNCF en échange d'efforts de productivité. Cette annonce est ressentie comme **une humiliation** par les cheminots qui ont consacré beaucoup d'efforts à la **productivité** ces dernières années.

UNE RIPOSTE FORTE

La CFDT Cheminots réagit alors en portant dans les médias **la nécessité d'une riposte** à des décisions prises sans concertation réelle, tout en mettant en avant le message « *fier d'être cheminot* ». Réunie en urgence, l'intersyndicale se prononce en majorité pour une stratégie de **grèves par intermitence** afin de peser sur des discussions qui s'annoncent longues et difficiles avec le gouvernement. Un calendrier prévisionnel de **deux jours de grèves sur cinq pendant trois mois** est porté à la connaissance du public. La CFDT y participera. SUD veut de son côté laisser le choix aux grévistes d'un éventuel mouvement illimité, une stratégie qui se révélera hasardeuse.

PROPOSITIONS ET MOBILISATION

Active dans la mobilisation et dans toutes les actions unitaires de l'intersyndicale, la CFDT Cheminots est aussi **proactive dans la proposition aux pouvoirs publics** de solutions alternatives. La CFDT fournira ainsi **plusieurs centaines de pages de contribution** dans le cadre des concertations organisées par le gouvernement. Elle est la **seule organisation syndicale à déposer 20 amendements** auprès de différents groupes parlementaires de l'Assemblée nationale. Cependant, une faible part de ces amendements sera retenue dans la première phase de la discussion parlementaire. Le gouvernement n'est pas encore prêt à négocier et annonce même de nouvelles décisions sans concertation, dont la filialisation du fret et la date de fin de recrutement au statut.

LA CONFÉDÉRATION CFDT, EN APPUI

Face à cette position fermée, **Laurent Berger**, secrétaire général de la CFDT et **Didier Aubert**, secrétaire général de la CFDT Cheminots, **dénoncent** dans une tribune au *Monde* **un déni de démocratie sociale** et invitent le gouvernement à ouvrir de véritables négociations. La CFDT Cheminots continue un lobbying actif parmi les parlementaires, dont certains plaident pour **une reprise du dialogue avec les syndicats**.

LA CFDT OBTIENT LA REPRISE DU DIALOGUE SOCIAL

Le Premier ministre finit par **accepter des rencontres bilatérales avec les syndicats** le 7 mai. La CFDT lui annonce d'emblée qu'elle déposera à nouveau **une quarantaine d'amendements** par l'in-



termédiaire des sénateurs, notamment sur **les garanties données aux salariés**, le statut et l'organisation du Groupe public ferroviaire. Le Premier ministre s'engage alors à ce que le gouvernement étudie ces propositions et amorce des discussions avec ses représentants avant l'examen du projet de loi par le Sénat. Il annonce également que le projet du gouvernement est « *d'investir davantage dans les travaux de modernisation de la signalisation, qui conditionnent la qualité de service et la régularité des trains* ». Il accepte de refaire un point dans la même configuration le 25 mai, juste avant l'examen du texte au Sénat.

LA CFDT PORTE SES AMENDEMENTS DEVANT TOUS LES ACTEURS ET OBTIENT DU CONCRET POUR TOUS LES CHEMINOTS

Entre le 20 mai et le 14 juin, en parallèle des négociations avec le gouvernement, la CFDT poursuit **un travail intense de défense de ses propositions** directement auprès des sénateurs. Après avoir rencontré le président et le vice-président de l'Assemblée nationale et de nombreux députés, elle multiplie ses **interventions auprès des sénateurs de toutes tendances politiques** et sollicite **une rencontre avec le président du Sénat**, qui s'est exprimé pour un renforcement du volet social de la réforme.

Le 25 mai, un certain nombre d'amendements CFDT ont déjà été repris par la Commission sénatoriale, mais des sujets majeurs demeurent puisque les questions du libre choix des cheminots et du droit de retour au statut en cas de transfert d'activité ne sont toujours pas tranchées. Les discussions doivent continuer et la CFDT annonce au Premier ministre qu'au-delà du vote de la loi, le gouvernement devra veiller à un encadrement de la négociation de la convention collective. **La proposition de la CFDT consiste à baliser les jalons essentiels des négociations des 18 prochains mois** lors d'une réunion tripartite entre l'État, le patronat et les syndicats. Lors de cette même rencontre, le gouvernement annonce enfin le montant de la reprise de la dette. Ce sera 35 milliards sur les 47 milliards portés par SNCF Réseau. Le processus législatif touche à sa fin. Le 14 juin, les parlementaires votent à une écrasante majorité le nouveau pacte ferroviaire.

AU TOTAL, LA CFDT AURA DÉPOSÉ 79 AMENDEMENTS

Si la grève n'a pas pu faire reculer le gouvernement sur les fondamentaux de son projet, **la mobi-**



lisation a permis à la CFDT d'en atténuer les conséquences au travers de ses **79 amendements** cumulés à tous les stades de la procédure parlementaire. Dans un courrier adressé à notre organisation syndicale, la ministre des Transports dresse **le bilan des négociations en cours et celles à venir**.

LA CFDT VA PLUS LOIN : ELLE DEMANDE UNE RÉUNION TRIPARTITE AVEC LE PATRONAT ET LE GOUVERNEMENT

Le regard est désormais porté vers la réunion tripartite du 15 juin, dont le Premier ministre a accepté le principe. Cette réunion lève le voile sur **les sujets à négocier** dans le cadre de la nouvelle convention collective nationale ferroviaire. Ces engagements seront repris dans **une lettre d'intention** qui fixera les différents volets de la négociation à venir : sécurisation et emploi, minima salariaux et grille de classification, facilités de circulation, santé et prévoyance, déroulement de carrière et parcours professionnels, **extension de la CCN à tous les salariés du rail**, etc.

LA CFDT EXIGE ENCORE DES GARANTIES POUR LES CHEMINOTS POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PACTE SOCIAL D'ENTREPRISE

Elle formalise ses revendications dans un courrier à la direction de l'entreprise afin d'amender le projet d'agenda social élaboré par la SNCF. Parmi ces revendications figurent notamment **la mise en place d'un 13^e mois pour tous, une complémentaire santé pour les agents aux CP, la rémunération des heures de dimanche, jours fériés et heures de nuit**.



|| Vidéo ||
Le bilan de la CFDT Cheminots, en images



Dans un courrier de réponse signé par le DRH de la SNCF du 25 juin, la direction accepte **d'intégrer un grand nombre** de ces sujets de négociations dans le cadre de l'agenda social 2018-2019. Plusieurs garanties portant sur le maintien des droits existants y sont également précisées. Ces garanties ayant été obtenues, la CFDT décide le 26 juin, après consultation de ses adhérents, d'interrompre le mouvement durant la période estivale. Dans une lettre ouverte, elle invite les cheminots à suspendre la grève afin de **conserver une capacité de mobilisation** durant les périodes clés de la négociation de la CCN et du pacte d'entreprise à venir. Durant tout le conflit, la CFDT n'aura lésiné sur aucun moyen pour **faire entendre haut et fort la voix des cheminots** : la mobilisation, les médias, le lobbying. Elle aura aussi mené des combats juridiques.

LA SNCF, CONDAMNÉE

À l'issue d'une procédure judiciaire à l'initiative de la CFDT, la SNCF est condamnée le 21 juin pour **mauvais calcul des jours de grève et entrave au droit de grève** par le TGI de Bobigny.

LA CFDT N'A OUBLIÉ SON DEVOIR D'ORGANISATION SYNDICALE RESPONSABLE

Elle a négocié **le renouvellement de l'accord sur les titres-restaurant** pour la période 2019-2021.

La CFDT a obtenu **la reconduction de l'accord d'intéressement** 2018-2021 qu'elle avait initié en 2015 et qui a déjà rapporté aux cheminots **1 200 € minimum brut garanti sur trois ans**.

Enfin, la CFDT a signé **le renouvellement de l'accord handicap et l'amélioration de l'accord logement**. C'est la démonstration de la préoccupation constante de la CFDT pour **faire gagner de nouveaux droits aux cheminots**, quelles que soient les circonstances. ●●

ET DEMAIN ?

Le syndicalisme qui consiste à ériger le refus de tout en dogme montre ses limites et mène à une impasse. Les cheminots ont désormais **besoin d'un syndicalisme qui les défend** effectivement en affrontant la réalité en face et en leur apportant des protections adaptées à ce nouveau contexte. Avec l'ouverture à la concurrence et la fin du recrutement au statut à partir du 1^{er} janvier 2020, **un nouveau cadre social conventionnel** verra le jour

pour tous les travailleurs du rail. Ce droit commun nous concernera tous, il sera le reflet de **notre capacité collective à réussir par la négociation**. La CFDT est constante dans ce domaine, elle revendique **un cadre social de haut niveau avec une évolution positive du statut** pour ceux qui en relèvent, la mise en place d'un 13^e mois pour tous, une complémentaire santé pour les agents au cadre permanent, la rémunération des

heures de dimanche, jours fériés et heures de nuit, une grille plus équitable de classification et des salaires. En combinant ses **forces de mobilisation et de proposition**, la CFDT Cheminots a posé des jalons sur ces différents sujets qui sont au cœur des préoccupations quotidiennes des cheminots. De nombreux défis nous attendent demain. Pour concrétiser ces nouveaux droits, **il faudra plus de CFDT ! ●●**

→ MIEUX COMPRENDRE NOTRE ACTION

AVEC OU SANS LES AMENDEMENTS DE LA CFDT

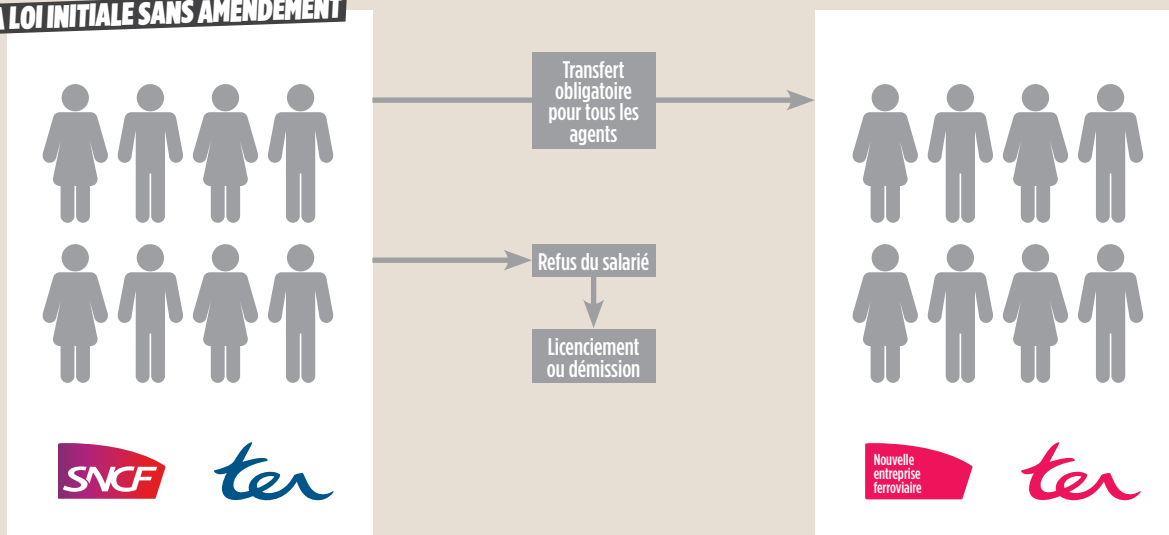
Notre mobilisation pendant trois mois n'a pas permis de faire reculer le gouvernement sur son projet de nouveau pacte ferroviaire. Mais le rapport de force a permis à la CFDT d'être force de propositions pour au moins atténuer les effets les plus néfastes de la loi sur les salariés. **En images.**

Texte Sébastien Mariani | Photos Sabine Le Toquin | Infographies Antonio-Bernard Tudor

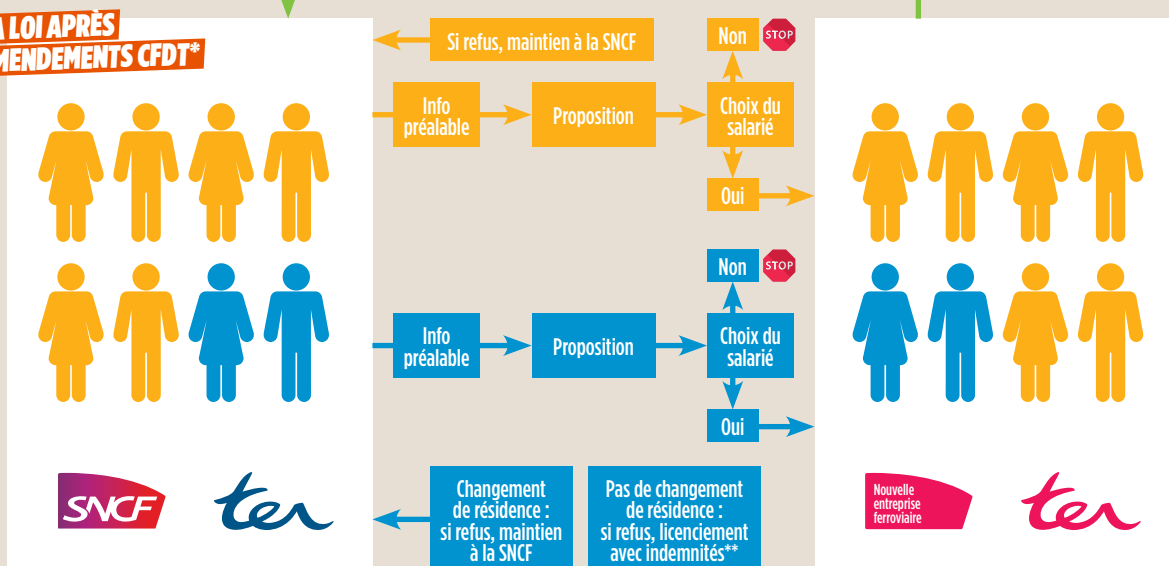


① LES TRANSFERTS DE PERSONNEL DANS LE CADRE D'UN MARCHÉ TER

LA LOI INITIALE SANS AMENDEMENT



LA LOI APRÈS AMENDEMENTS CFDT*



Salarié affecté pour tout ou partie de son temps de travail au lot géographique transféré (choisi selon critères techniques à déterminer par le patronat).



Salarié affecté pour moins de 50 % de son temps de travail au lot géographique transféré (choisi selon critères techniques et sociaux négociés avec les organisations syndicales).



Salarié affecté pour plus de 50 % de son temps de travail au lot géographique transféré (choisi selon critères techniques et sociaux négociés avec les organisations syndicales).

*Les amendements CFDT prévoyaient le volontariat pour tous, sans exception, et une option universelle de retour au statut. Ils n'ont malheureusement été repris que partiellement. Le transfert obligatoire reste possible par exception : uniquement après recours au volontariat, pour les salariés affectés à plus de 50 % de leur temps de travail au lot géographique transféré et à condition que le transfert ne les oblige pas à changer de résidence (région administrative). Au final, un faible nombre de salariés reste donc exposé à ce risque.

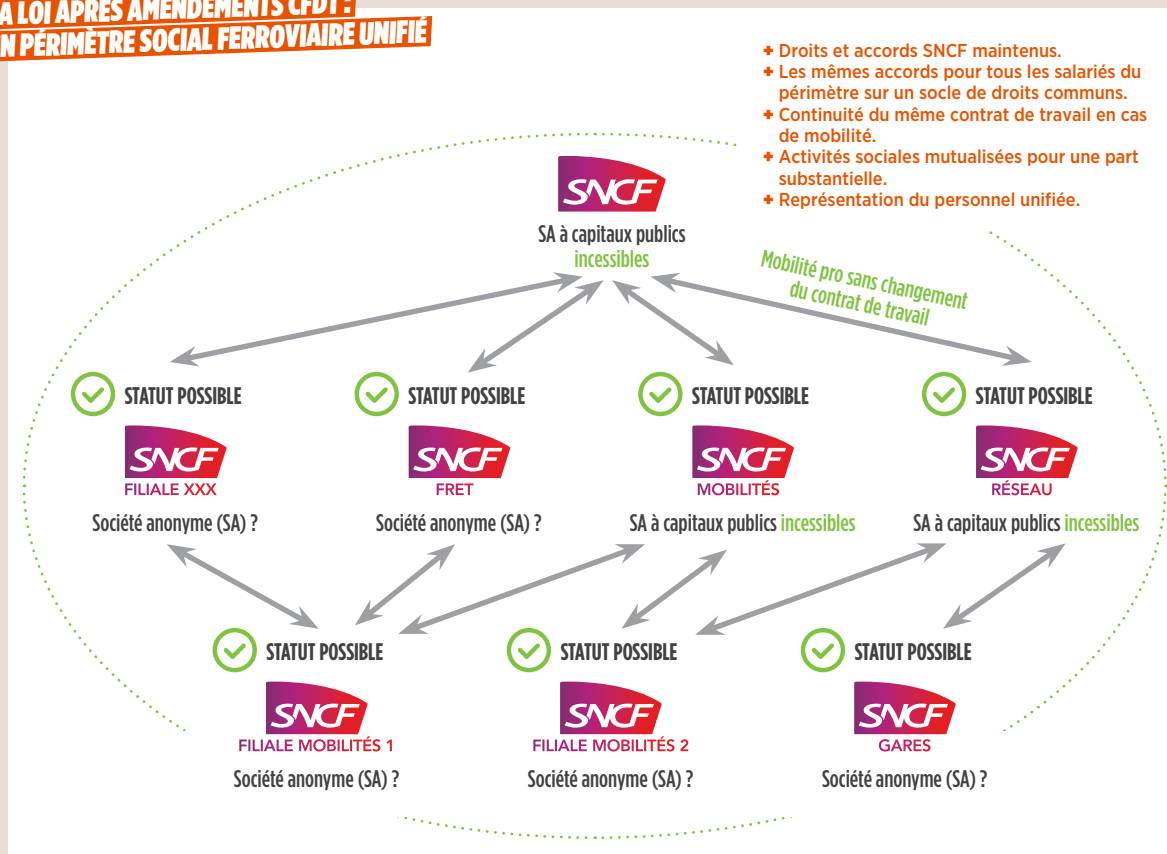
**La CFDT continuera cependant de revendiquer des solutions de maintien dans l'emploi, y compris dans ce cas ultime (sécurisation de l'emploi dans la branche).

② UNITÉ SOCIALE DU GROUPE

LA LOI INITIALE : PAS D'UNITÉ SOCIALE

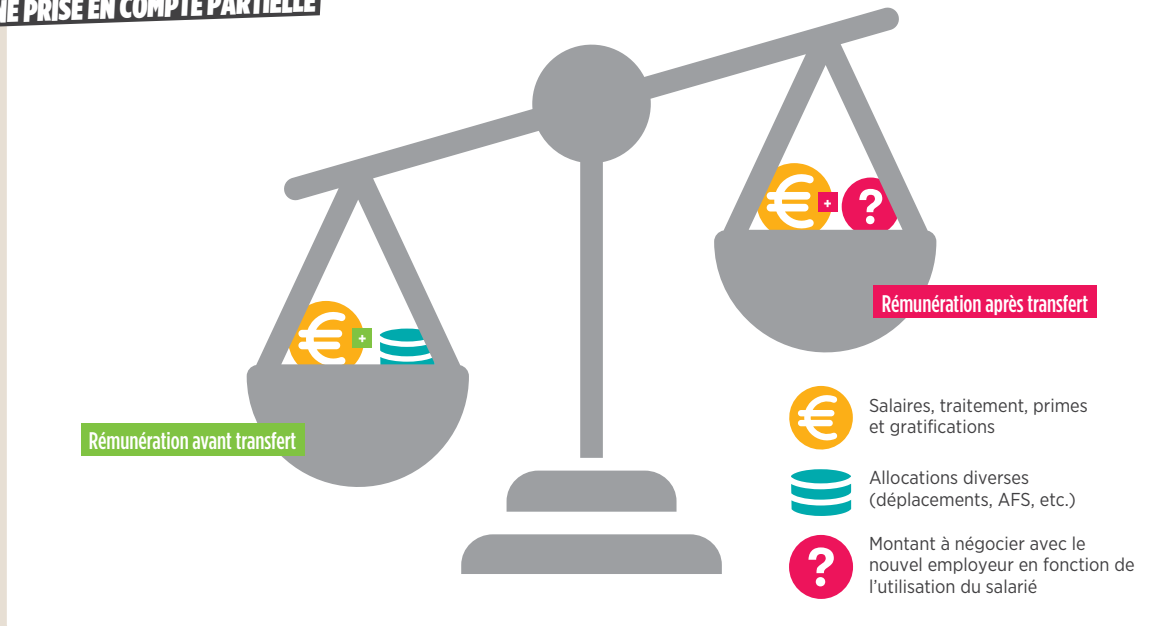


LA LOI APRÈS AMENDEMENTS CFDT : UN PÉRIMÈTRE SOCIAL FERROVIAIRE UNIFIÉ

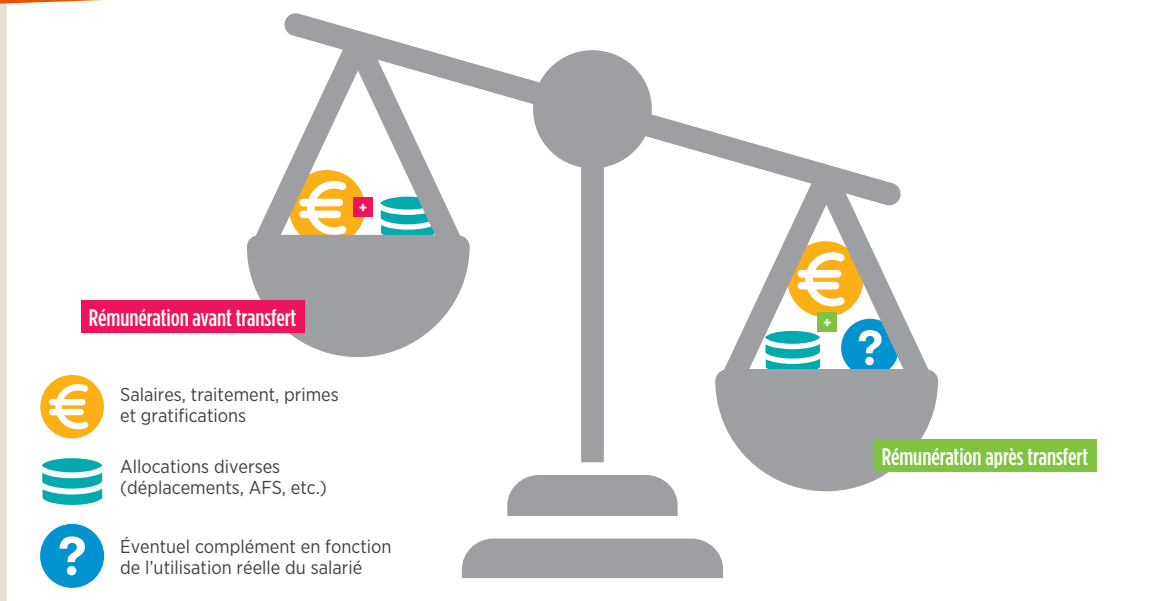


③ GARANTIE DE RÉMUNÉRATION EN CAS DE TRANSFERT DE PERSONNEL

LA LOI INITIALE SANS AMENDEMENT : UNE PRISE EN COMPTE PARTIELLE



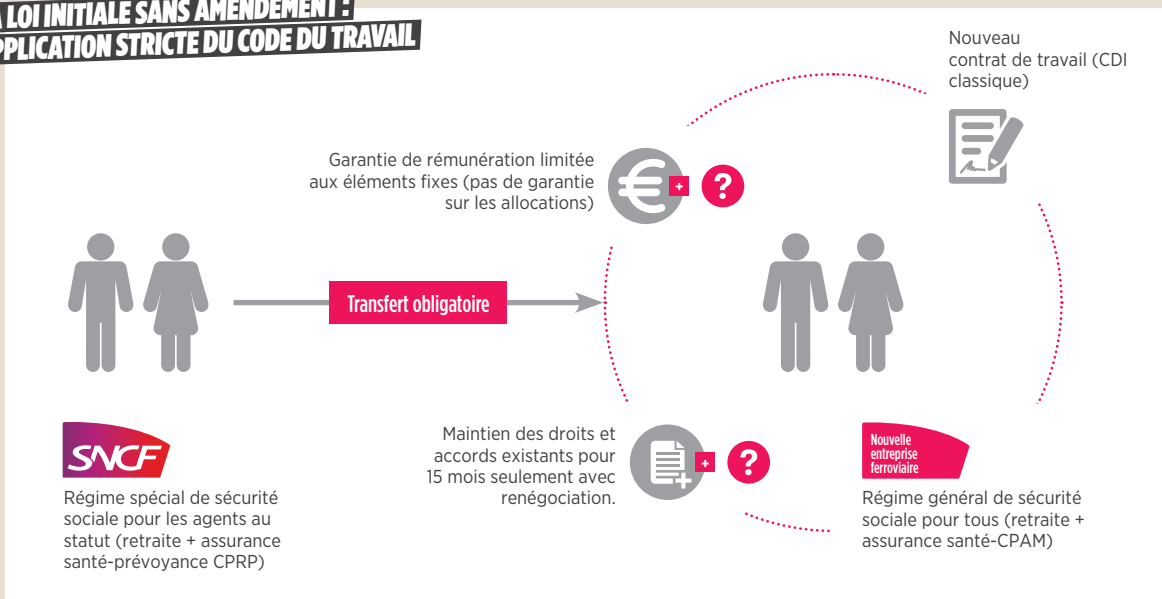
LA LOI APRÈS AMENDEMENTS CFDT : UNE PRISE EN COMPTE INTÉGRALE*



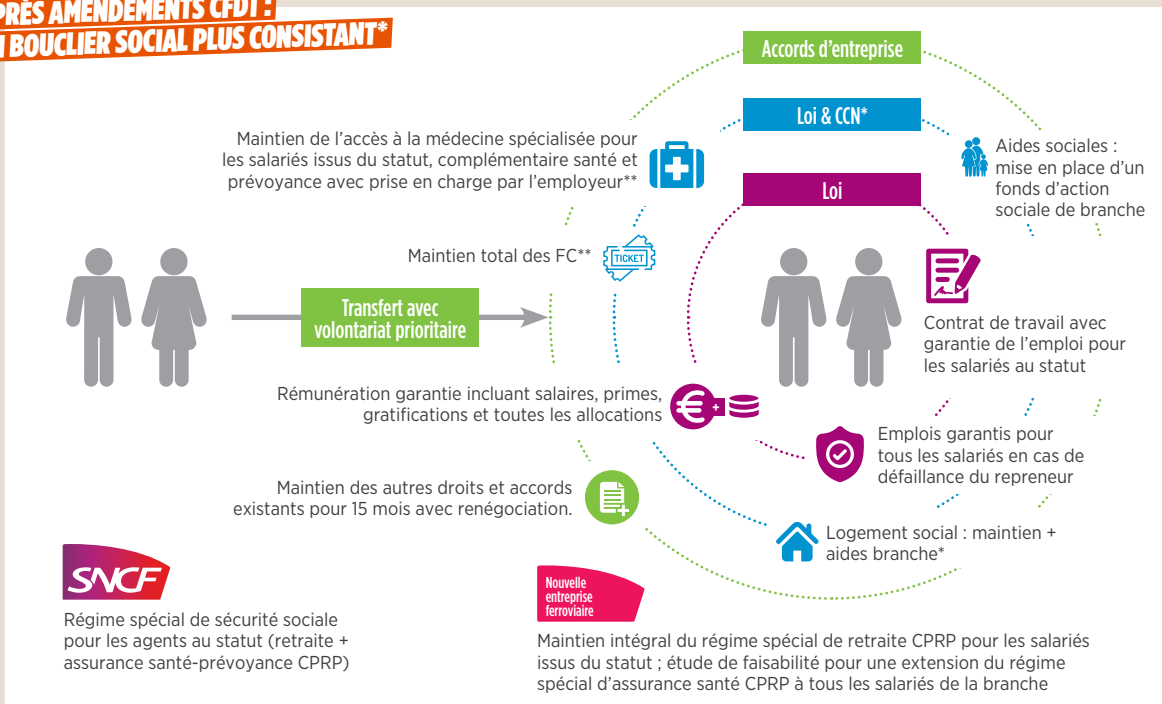
*Après amendements CFDT, la rémunération de référence prend en compte tous les éléments perçus au cours des 12 derniers mois (salaires, traitements, primes, indemnités et toutes les allocations). L'ensemble de ces éléments devient la rémunération minimale du salarié transféré, quelle que soit son utilisation réelle. En cas d'utilisation réelle excédant celle constatée pendant l'année de référence, le supplément est calculé et versé au salarié. En cas d'utilisation réelle inférieure à celle constatée pendant l'année de référence, le salarié conserve la même rémunération minimale de référence intégrant toutes les allocations perçues au cours des 12 derniers mois.

④ LES DROITS EMPORTÉS PAR LE PERSONNEL DANS LE CADRE D'UN MARCHÉ TER PERDU PAR LA SNCF

LA LOI INITIALE SANS AMENDEMENT : APPLICATION STRICTE DU CODE DU TRAVAIL



APRÈS AMENDEMENTS CFDT : UN BOULIER SOCIAL PLUS CONSISTANT*



*La loi garantit directement les droits les plus importants relatifs au statut et au contrat de travail.

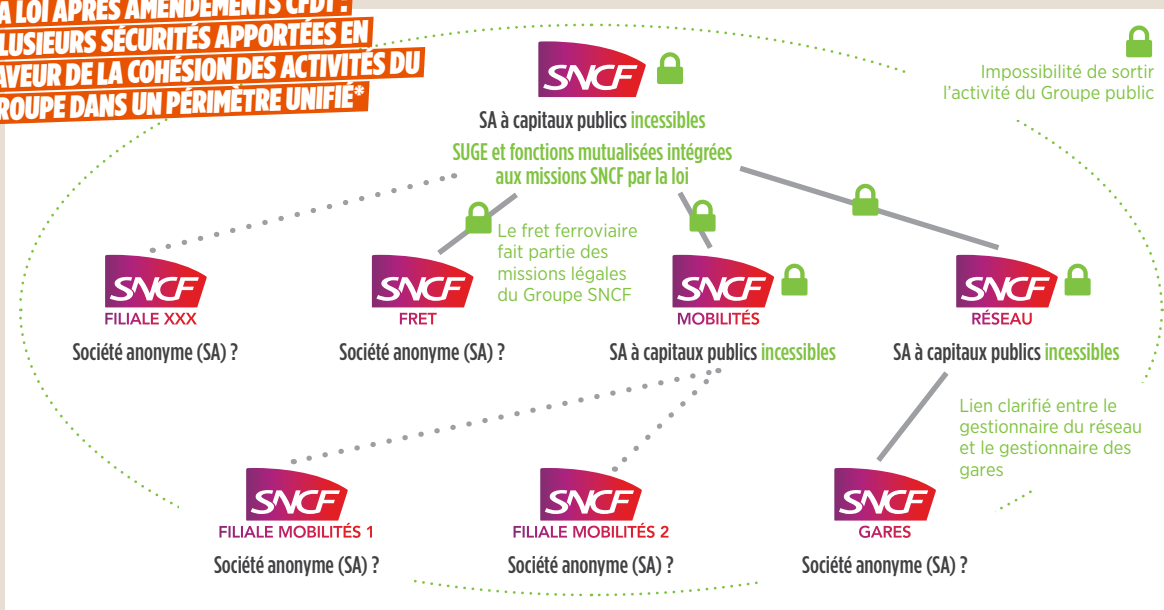
**Les droits emportés par les salariés en application d'un accord de branche ou les nouveaux droits collectifs à négocier dans la branche ont fait l'objet, après amendements de la CFDT, d'un protocole d'intention révisé de l'organisation patronale UTP. Ce document formalise des préengagements qui devront se concrétiser dans des accords de branche. C'est pourquoi les négociations à venir seront primordiales. C'est aussi la raison pour laquelle la CFDT a souhaité baliser ces négociations lors de la réunion tripartite État, UTP & OS durant laquelle ces préengagements ont été pris.

5 SÉCURISATION DE L'ORGANISATION DU GROUPE

**LA LOI INITIALE ET LE PROJET SNCF SANS AMENDEMENT :
UN RISQUE MAXIMUM D'ÉCLATEMENT**



**LA LOI APRÈS AMENDEMENTS CFDT :
PLUSIEURS SÉCURITÉS APPORTÉES EN
FAVEUR DE LA COHÉSION DES ACTIVITÉS DU
GROUPE DANS UN PÉRIMÈTRE UNIFIÉ***



*Les amendements CFDT allaient beaucoup plus loin dans la cohésion du Groupe (maintien de l'intégration de Fret SNCF à Mobilités, intégration de Gares & Connexions sous forme d'une direction et non pas d'une filiale, etc.). Ils n'ont malheureusement été repris que partiellement. Les amendements apportés permettent néanmoins : la sécurisation de l'activité fret dans le Groupe (obligation légale), qui ne peut donc pas être cédée, le maintien de la SUGE dans le Groupe (contre le projet d'en faire un satellite hors Groupe SNCF), l'interdiction légale de céder les capitaux 100 % publics de SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités. Enfin, toute nouvelle filiale créée à partir des activités du GPF fera partie de la branche ferroviaire et du périmètre social unifié (maintien des contrats de travail et des mêmes droits sociaux).

→ PLUS DE CFDT POUR CHANGER LE QUOTIDIEN DES AGENTS

LES DIX ENGAGEMENTS DE LA CFDT CHEMINOTS

Initiés en 2014, *Les dix engagements de la CFDT pour changer le quotidien des cheminots* est une plate-forme revendicative destinée à améliorer le cadre social de chaque agent. Si certaines avancées ont été obtenues, d'autres sont à renforcer ou à conquérir. Dans un contexte de profonde transformation sociale, marquée par un conflit historique, les propositions de la CFDT demeurent plus que jamais d'actualité. **Focus.**

Propos recueillis par la rédaction du Cdf | Photo DR



de CFDT **POUR UN PACTE SOCIAL DE HAUT NIVEAU POUR TOUS**

Les événements historiques, dont la fin du recrutement au statut à partir du 1^{er} janvier 2020 et l'ouverture à la concurrence ont jalonné l'actualité sociale des cheminots. Ils confirment le caractère ultra-prioritaire de la construction d'une convention collective nationale. Les cheminots ne doivent pas se tromper de combat. Leur avenir de salarié contractuel ou au statut passe par une CCN de haut niveau. Après avoir amendé la réforme de 2014 et gagné un régime de temps de travail amélioré (RH 77+), la CFDT a apporté à la loi de réforme de 2018 de nombreuses protections pour les cheminots face à l'ouverture à la concurrence. Les résultats démontrent toute la pertinence de son syndicalisme de transformation sociale, qui doit être renforcé pour consolider de nouveaux droits. Toujours en pointe pour combattre le dumping social, la CFDT Cheminots continuera à négocier un cadre social juste et amélioré, dans lequel le contrat social cheminot doit être la norme imposée à tous les opérateurs ferroviaires, actuels et futurs. ●



de CFDT **POUR RÉNOVER UNE GRILLE SALARIALE STATUTAIRE OBSOLETE**

Mise en place en 1992, elle génère des blocages de fin de grille. Il est indispensable de la faire évoluer. La CFDT a obtenu le déblocage de la qualification D par la création de la PR 19 et du TA 13 ainsi que plusieurs avancées à l'agenda social SNCF. La CFDT exige, sans attendre, un alignement de « la prime » des agents sur la part variable des cadres, le TB20 pour les ADC, un véritable 13^e mois pour tous, une revalorisation de la grille salariale et une meilleure valorisation du travail en week-end. Sur le plan conventionnel, d'ici 2020, plusieurs aspects devraient voir le jour : une classification des emplois et métiers, une cartographie des métiers basée sur les niveaux des diplômes et / ou de l'expérience acquise et cela, quel que soit le niveau de qualification (exécution, maîtrise ou cadre), la prise en compte de l'ancienneté dans la branche ferroviaire. ●



de CFDT **POUR LA PRÉVOYANCE ET LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ**

L'année 2014 a vu l'aboutissement d'un dossier important avec la mise en place d'une complémentaire prévoyance et santé (mutuelle) pour les contractuels, qui a fait ensuite l'objet de plusieurs améliorations. Depuis, la CFDT a demandé son élargissement aux cheminots du cadre permanent, comme le prévoit la loi. La CFDT a demandé une négociation pour parvenir à une issue sur ce sujet d'importance majeure. La direction a fait le choix de ne pas donner ce nouveau droit aux cheminots statutaires, leur réservant ainsi une protection sociale moins favorable que celle de leurs collègues contractuels et des salariés du privé. La CFDT est la seule organisation syndicale à avoir saisi la justice en 2017 pour obtenir gain de droits. En juillet 2018, dans le relevé d'intention avec l'UTP, la CFDT Cheminots a obtenu que l'extension du régime spécial de base à tous les salariés de la branche soit étudiée et que la question de la complémentaire santé soit traitée dans le cadre de la convention collective du ferroviaire en cours de négociation. À terme, une complémentaire de haut niveau sera donc applicable à tous les cheminots. ●

de CFDT **POUR DE VRAIES SOLUTIONS DE RESTAURATION**

La CFDT a été la seule organisation syndicale à s'engager sur la mise en place des chèques-déjeuner. Elle a négocié l'accord sur les titres-restaurant et son renouvellement, permettant désormais à plus de 26 000 cheminots de bénéficier de cet avantage. La CFDT a démontré toute sa perspicacité au travers de DCI en veillant au respect de l'application de l'accord sur de nombreux sites où des cheminots avaient été lésés : Lyon, Marseille, Bordeaux, Dijon, Strasbourg ou Nantes. La CFDT revendique la généralisation des titres-restaurant à tous les cheminots ne pouvant accéder aux restaurants d'entreprise. En parallèle, elle souhaite le transfert de la gestion des cantines d'entreprise des CSE vers la SNCF, car le coût d'une restauration mal gérée hypothèque le développement de toutes les autres activités sociales. ●





de CFDT **POUR DES ÉTATS GÉNÉRAUX DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES**

Depuis longtemps, les aspirations des cheminots ne sont pas entendues. La CFDT invite tous les cheminots à débattre des orientations des CSE en matière d'activités sociales et ainsi devenir acteurs du changement. ●



de CFDT **POUR DES VACANCES ADAPTÉES À CHACUN-E**

La CFDT a mis en place les chèques vacances ou elle a obtenu un consensus autour de ces idées auprès des autres organisations syndicales. 40 % des demandes d'inscription à des centres de vacances ne sont pas satisfaites. Pour que chacun-e puisse en bénéficier, la CFDT vous propose :

- une gestion transparente des réservations ;
- une optimisation de nos offres au travers du recours à des propositions de voyagistes ;
- plus de diversité : city break, séjours linguistiques, etc. ●



de CFDT **POUR DES COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES ÉTHIQUES ET ÉQUITABLES**

Dans cette instance nouvelle formule, la CFDT défendra un modèle rigoureux de gestion.

La SNCF verse au CCGPF l'équivalent de 1,721 % de la masse salariale. Cela représente des centaines d'euros par an pour chaque cheminot. La CFDT s'engage à l'exemplarité de ses élu-e-s, soumis-e-s au respect d'une charte d'engagements. ●



de CFDT **POUR UNE VRAIE POLITIQUE DE LOGEMENT**

La principale difficulté dans les grandes métropoles, notamment en Île-de-France, est de trouver un logement à proximité de son travail. Il doit être abordable financièrement et dans un environnement suffisamment agréable pour y vivre bien et durablement. La CFDT revendique une vraie politique de logement pour garantir une solution d'hébergement pérenne dès l'embauche par l'obligation d'un pack logement (solution dans les 30 jours et 90 jours maximum pour logement durable). ●



de CFDT **POUR DES SALAIRES DÉCENTS DÈS L'EMBAUCHE**

Après quatre années de disette en matière d'augmentation salariale, 50 % des cheminots touchent entre 1 fois et 1,3 fois le SMIC. Pour la CFDT, cela est inadmissible. Les cheminots doivent bénéficier des gains de productivité de l'entreprise. ●



de CFDT **POUR UN INTÉRESSEMENT À LA HAUTEUR DU TRAVAIL ACCOMPLI**

En 2018, la CFDT a négocié la reconduction de l'accord intéressement qu'elle avait initié en 2014. Grâce à ce dispositif, les cheminots continueront à bénéficier d'un coup de pouce pour leur pouvoir d'achat avec + 1 200 euros minimum sur trois ans. ●

POURQUOI OPTER POUR PLUS DE CFDT DANS VOS CSE ?

Pour la CFDT, la politique des activités sociales et culturelles doit être repensée pour répondre aux attentes des cheminots. De nombreux agents renoncent trop souvent à leur CE, alors qu'une subvention leur est accordée. Pour la CFDT, il est grand temps de réconcilier les cheminots avec leurs CSE en revoyant d'abord le modèle de gestion du Comité central du Groupe public ferroviaire (CCGPF). **Un constat accablant.**

Texte la rédaction du Cdf | Photo Pexels / Pixabay



De l'argent mal utilisé au profit d'une gestion dogmatique des comités d'entreprise, des activités sociales en totale déconnexion des attentes des cheminots, des cantines auxquelles une large majorité des cheminots ne peut accéder compte tenu de son régime de travail, un accès inégalitaire à la culture : voici comment on pourrait résumer la situation des CE SNCF. Comment des cheminots ont dû renoncer à utiliser les centres de vacances SNCF faute de places suffisantes, de solutions alternatives ou bien encore d'une gestion opaque ? Trop souvent, en période électorale, certaines organisations syndicales promettent des activités sociales de haut niveau, alors qu'en réalité elles reconduisent un système défaillant au travers d'un accord de gestion des comités d'entreprise.

DES PROMESSES ÉLECTORALES AUX ACTES : LA CFDT RESPECTE SES ENGAGEMENTS

Signé en 2015 entre la CGT, l'UNSA et SUD-RAIL, cet accord témoigne d'une pratique qui laisse à désirer. La CFDT a été la seule organisation syndicale à refuser énergiquement cet accord. Ce texte fixe pour une durée indéterminée les modalités pratiques de mutualisation de gestion des activités sociales et culturelles : en l'adoptant, les signataires acceptent le reversement de l'essentiel du budget des CE au Comité central du Groupe public ferroviaire (au-delà de la quote-part minimale de 34,10 %).

La CFDT a refusé également de signer un tel accord où il était demandé de reverser des sommes conséquentes sans avoir son mot à dire sur leur utilisation. ☹☹☹

UN ACCORD DÉFAILLANT MÊME AU SEIN DE L'UNSA

Force est de constater que les comités d'entreprise nationaux gérés par l'UNSA lors de cette dernière mandature ont rejeté cet accord signé par leur fédération pour assurer eux-mêmes la gestion de leurs politiques sociales et culturelles.

Voici pourquoi durant ces dernières années des cheminots se sont vu appliquer une taxe d'entrée démesurée dans certaines cantines, voire refuser l'accès. La CFDT dit stop à ce système kafkaïen dans lequel les cheminots évoluent, alors qu'ils aimeraient avoir le choix et bénéficier d'un CE qui réponde à leurs attentes. Sans la CFDT, les cheminots qui espèrent des prestations dignes de ce nom resteront à quai. Avec plus de CFDT, ce système inefficace sera remis en cause et tout le budget des futurs CSE sera mis au service de prestations utiles et attractives. ●●



“

Une gestion de bon sens et avec transparence est possible. La CFDT l'a démontré à travers toutes les actions menées pendant ces trois dernières années. Parlez-en avec vos collègues et choisissez *votre avenir en 1!*”

Caroline Le Guellec, secrétaire du CE Siège SNCF Réseau

LE CE SIÈGE SNCF RÉSEAU, UNE AUTRE FAÇON DE VIVRE LES ASC

- ☑ **Mise en place de chèques vacances** avec des subventions calées sur le coefficient familial.
- ☑ **Mise en place d'une subvention** pour l'exercice d'une activité sportive ou artistique afin de favoriser la pratique individuelle et collective.
- ☑ **Mise en place de titres-restaurant** pour que chaque cheminot ait le choix de sa restauration.
- ☑ **Favoriser l'accès à la culture**, au cinéma et aux spectacles en mettant en oeuvre des actions adaptées : subventions, activités collectives, etc.
- ☑ **Mise en place d'une offre de vacances personnalisée**, en proposant aux agents des voyages d'exception à prix négocié, payable en plusieurs fois, avec un tarif modulé en fonction du coefficient familial. Ces voyages permettent de contribuer à créer un collectif en favorisant les échanges entre agents et leur famille.
- ☑ **Mise en place d'une plate-forme web** pour bénéficier des activités des comités sociaux et économiques en ligne.
- ☑ **Organisation d'activités** pour la fin de l'année pour tous les agents et leurs familles.
- ☑ **Poursuite de la politique des centres de vacances** pour tous les enfants de cheminots. ●●

AVEC PLUS DE CFDT, LES CHEMINOTS SERONT AU CŒUR DU FONCTIONNEMENT DE LEUR CSE

- ☑ **Audit sur le fonctionnement du CCGPF et des CE** dans le cadre de leurs politiques d'activités sociales et culturelles et de leurs moyens de gestion alloués.
- ☑ **Refonder le système de restauration des cheminots** : le poids important que représente le financement des cantines prive les cheminots de nouvelles activités sociales et culturelles. C'est pour cela que la CFDT a déposé une motion dans chaque comité d'entreprise demandant la reprise de la restauration par la direction.
- ☑ **La CFDT Cheminots demande également un audit** sur le patrimoine du CCGPF et des CE, leur taux de fréquentation, la durée d'ouverture des installations, leurs coûts de fonctionnement et la répartition de l'utilisation faite pour les agents de chaque comité d'entreprise.
- ☑ **La CFDT communiquera l'ensemble de ces résultats** aux cheminots des CSE concernés afin de permettre la tenue d'états généraux des CSE. Les cheminots décideront de l'évolution des activités sociales et culturelles dans la transparence des résultats de cet audit et après un débat digne de ce nom.
- ☑ **La CFDT demande que la restauration sur le site de Saint-Denis** puisse être totalement reprise par la direction, permettant ainsi aux cheminots, quel que soit leur établissement d'attache, ainsi qu'à ceux de passage (réunions, formations, etc.) d'y accéder, sans distinction ou interdiction. ●●

→ QUELLES ATTENTES ?

LES REVENDICATIONS DE LA CFDT PAR MÉTIER

L'ensemble des métiers de la SNCF est en pleine mutation et réorganisation. Le phénomène s'accroissant dernièrement avec l'ouverture à la concurrence, la CFDT se doit d'accompagner au mieux tous les agents en étant force de propositions et garantissant l'avenir de leur métier, de leur évolution de carrière, mais aussi de leur équilibre vie professionnelle & vie privée. **Exigences.**

Texte **les membres des pôles techniques nationaux** | Photo **Antonio-Bernard Tudor**

SERVICES COMMUNS

1/ AGENCE PAIE ET FAMILLE

- ✔ Application de la devise « *vivre et travailler au pays* » pour sanctuariser l'implantation locale actuelle des APF.
- ✔ Le maintien des compétences APF en interne.
- ✔ Une vraie GPEC par la valorisation des missions et avec une véritable politique sociale et salariale.
- ✔ Une prime de saisie est justifiée et la CFDT souhaite entamer des négociations avec la direction.
- ✔ Continuation des dispositifs expérimentaux qualifiants après la démarche constructive que la CFDT a mise en place sur le processus BACHELOR RH.

2/ ACTION SOCIALE

- ✔ La valorisation de ces métiers par la mise en place d'un catalogue de services présenté aux salariés, dont la majeure partie n'a pas connaissance de toutes les aides que peut leur apporter l'action sociale.
- ✔ Engager des actions par la direction des médicaux-sociaux et la Caisse de prévoyance SNCF dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion (COG CPRPSNCF) afin que l'activité des assistantes sociales ne soit plus remise en cause dans le cadre du plan d'économie de l'entreprise.

3/ SERVICES MÉDICAUX

- ✔ La médecine de soins doit perdurer, car c'est une médecine de proximité, notamment dans certaines régions où il est difficile d'obtenir un rendez-vous.
- ✔ Revaloriser le métier d'infirmier qui peut assurer dorénavant la visite d'information dans le cadre de la loi El Khomri.



- ✔ Valoriser certaines missions comme monitrice SST ou tabacologues à travers des parcours professionnels au niveau national, car actuellement les reconnaissances se font suivant les régions.
- ✔ Ouverture des laboratoires de biologie médicale SNCF aux ayants droit afin d'assurer un volume d'activité suffisant. Leur conservation au sein de l'entreprise est tout à fait justifiée et reconnue par un audit récent du Comité français d'accréditation (COFRAC). Ils jouent un rôle essentiel pour la médecine d'aptitude sécurité.
- ✔ Ouverture des cabinets médicaux SNCF à l'ensemble des salariés de la branche ferroviaire.

4/ SUGE

- ✔ Un aménagement des postes en fin de carrière en modifiant l'organisation des équipes par l'ajout de renforts ponctuels, mais aussi en orientant les agents vers des postes sédentaires avec la compensation de la perte des EVS. ☺☺☺

- ✔ **La SUGE doit impérativement rester au sein de l'ÉPIC de Tête**, ce que la CFDT a obtenu à travers ses amendements, en raison de sa compétence sans équivalent et compte tenu du fait que SNCF Mobilités restera le principal opérateur de service public sur le réseau ferré national.
- ✔ **La mise en place d'une tarification pluriannuelle** pour les prestations de sûreté offertes aux différents opérateurs.
- ✔ **Ouvrir un groupe de travail** tenue et armement, car les problématiques de poids et d'inconfort ne sont pas toujours prises en compte.
- ✔ **La formation TIS** doit être adaptée, car l'accidentologie est trop élevée en formation initiale. Il faut maintenir un cahier des charges de formation de qualité et avoir une grille de cotation dans le cadre de la traçabilité.
- ✔ **Davantage de protection pour les agents de la SUGE** : lorsqu'ils déposent plainte, ils doivent communiquer leur nom. La CFDT Cheminots exige que ce soit désormais seulement leur numéro d'immatriculation qui soit fourni.

5/ SYSTÈMES D'INFORMATION

- ✔ **Tout doit être mis en œuvre** afin que les agents des services SI retrouvent la dynamique de leur métier. Si aujourd'hui la tendance n'est plus de faire, mais de piloter, avec la création de la direction E.SNCF en 2017, ils peuvent être acteurs dans la course du digital. Une école du numérique a également été créée afin de former les agents à ces nouveaux métiers.



© DR / WIKIPEDIA

- ✔ **Pérenniser la qualité des livrables** afin d'éviter toute défiance des activités qui pourraient faire appel à des ressources extérieures.

6/ EIM

- ✔ **Mise en place d'un dispositif de suivi** des effectifs au niveau national afin de mieux gérer les ruptures de carrière professionnelle pour les agents qui s'y retrouvent parfois seuls et oubliés.

ENCADREMENT

1/ GPEC

- ✔ **Élaboration et mise en ligne d'un questionnaire** « États généraux de l'encadrement » : la CFDT Cheminots souhaite une grande enquête nationale pour connaître l'état d'esprit des cadres dans un contexte de profonde mutation du Groupe public ferroviaire.

2/ LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL

- ✔ **Création d'un métier** « gestion de crise ».
- ✔ **Application** de la réglementation de l'astreinte.
- ✔ **Application** de la réglementation du forfait jour.

3/ ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

- ✔ **Charge de travail** : création d'un outil qui permettrait aux salariés de mettre des mots sur les actes et missions et de pouvoir les quantifier.
- ✔ **Ne pas imposer le management** dans le déroulé de carrière.

4/ DIGITAL ET DÉCONNEXION

- ✔ **Un accord qui respecte** la vie privée des salariés.
- ✔ **Respect des horaires de travail** : pas de réunion après 16 h 00 le vendredi, limitation des envois des mails, etc.

5/ PARITÉ, QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL & LUTTE CONTRE TOUTE DISCRIMINATION

- ✔ **Négociation d'un accord spécifique** sur ces sujets d'importance pour le bien-être des salariés.

6/ ÉGALITÉ, RACISME, HOMOPHOBIE

- ✔ **Inscription à la SNCF au féminin** afin d'informer les salariés et faire des remontées de terrain.
- ✔ **Faire appliquer** cette chartre dans les établissements.
- ✔ **Préserver** le respect des personnes.

FRET

- ✔ **Remettre une adéquation** charge/ressource dans tous les métiers opérationnels (agents de manœuvre, agent de conduite, gestionnaire de flux wagons, locomotives, etc.
- ✔ **Formation des agents** liée aux évolutions des outils et des postes.

- ✓ **Maintien et remise en état des appareils de production** : triage, voies de service, locomotives, wagons, etc.
- ✓ **Garantir un parcours professionnel à tous les agents de Fret SNCF** en interne, mais aussi au sein du futur Groupe ferroviaire unifié (GFU).
- ✓ **Un équilibre contraintes et compensations** : la CFDT revendique que le temps consacré à la prise de service, à la passation de service et à la prise de connaissance des nouveaux textes réglementaires soit abondé sur le compte épargne-temps (CET) cinq jours par an par exemple ou pris en compte au titre de la pénibilité.
- ✓ **Une revalorisation des primes et des indemnités** telles que l'indemnité de langue étrangère, heures de nuit, de dimanche et fêtes.

MATÉRIEL

- ✓ **Formation diplômante**, reconnue par l'Éducation nationale et qualifiante pour tous métiers du Matériel SNCF.
- ✓ **Formation des agents** liée aux évolutions des outils et des postes.
- ✓ **32 heures pour les agents** en 3 x 8, en 5 x 8 et pour les horaires décalés.
- ✓ **Une revalorisation des primes**, des indemnités et allocations telles que nuit, dimanche et fêtes.
- ✓ **Arrêt du recours abusif** aux intérimaires et aux alternants.



© DR / WIKIPEDIA



© ANTONIO-BERNARD TUDOR

TRAINS

- ✓ **Maintien de la rémunération globale en cas de mobilité** : traitement + éléments variables de solde (EVS).
- ✓ **Maintien du régime** du titre I pour les roulants.
- ✓ **Conditions de travail** : respect de la qualité de vie au travail.
- ✓ **Définir un déroulement de carrière identique**, quelle que soit l'activité et maintien des taux actuels des qualifications.
- ✓ **Défense du personnel sédentaire** dans les ECT (fonctions support).

COMMERCIAL GARES

1/ VENTE PHYSIQUE

- ✓ **La CFDT dénonce** les suppressions de postes de vente physique.
- ✓ **L'évolution du digital** est une réalité, mais les différents canaux de distribution doivent être complémentaires et l'humain doit garder sa place au sein de ces différents canaux.
- ✓ **Évolution des métiers de la vente** : la CFDT a obtenu que le pourcentage de vendeurs qualification C passe à 75 % à l'exercice de notation 2016 et que le pourcentage d'ACM qualification D passe à plus de 25 % lors de l'exercice de notation 2016. La CFDT revendique l'extension de cette avancée à l'ensemble des métiers du périmètre de voyageur (vente, escale & RCAD).

2/ ESCALE

- ✓ **Mise en place** d'un véritable cursus de formation afin de mieux appréhender les métiers de l'escale, tout en respectant les filières et préserver les passerelles entre métiers.
- ✓ **Obtention de la prime de vente** au taux B (0,92 euro de l'heure) lors des séquences d'embarquement TGV (comme pour les vendeurs). ☺☺☺

- ☑ **Obtention d'une prime spécifique escale**, compte tenu de l'évolution du métier et du maniement de plus en plus fréquent d'outils de plus en plus nombreux.

3/ RCAD

- ☑ **La baisse du nombre d'appels dans les centres ligne directe est chronique.** La CFDT revendique la réinternalisation des tâches parties en filiales, voire à l'extérieur du Groupe, comme nous l'avons obtenu pour TGV Max.
- ☑ **Après avoir obtenu des requalifications de B vers C**, la CFDT revendique des requalifications de postes à D afin que l'entreprise accompagne la montée en compétence des salariés de la relation client.

4/ POLYCOMPÉTENCE

- ☑ **La CFDT n'est pas opposée à la polycompétence**, à condition qu'elle donne lieu à une formation initiale, au développement des connaissances professionnelles et à une véritable reconnaissance financière. Elle doit se traduire concrètement en termes de déroulement de carrière, de rémunération et de reconnaissance de la pénibilité (tâches multiples, gestes sécurité, etc.). Par ailleurs, l'exercice de la polycompétence doit être soumis à évaluation des risques. Elle ne doit pas être un prétexte à la polyvalence, à la flexibilité et à la mobilité subie dans les organisations du travail (notamment au cours d'une même journée de travail, impliquant stress et fatigue, donc insécurité et risque d'accidents du travail et de maladies professionnelles).



© ANTONIO-BERNARD TUDOR



© DR / PIXABAY

RÉSEAU

1/ L'ASTREINTE DANS UN ENVIRONNEMENT FERROVIAIRE

- ☑ **Lutter contre l'allongement** des parcours et la diminution de la taille des équipes entraînant des charges d'astreinte supplémentaires et l'augmentation du risque routier.
- ☑ **Des périmètres d'astreinte à taille humaine**, avec un minimum de huit agents. L'organisation du travail doit prendre en compte l'astreinte.
- ☑ **Une revalorisation principalement en temps** (seulement les cinq premières des 12 propositions de la CFDT sont reprises ici) :
 - **3,25 RCA** par semaine (1/4 par repos journalier, 1 par jour férié ou de week-end) ou l'augmentation des taux A et B, ou l'alignement du taux A sur le taux B ;
 - **la non-hiérarchisation** de l'indemnité d'astreinte ;
 - **une majoration de la pénibilité** au prorata des années d'astreinte pour le calcul de la retraite ;
 - **pas de cumul** astreinte / travaux ou astreinte / nuit ;
 - **un véhicule de service** à disposition pendant l'astreinte (avec équipements nécessaires, GPS, pneus neige) ;

2/ LA SÉCURITÉ

- ☑ **Afin de sortir de cette spirale du déclin**, la direction doit rapidement garantir un haut niveau de sécurité, à la fois :
 - **par un choc de simplification de la réglementation**, notamment en améliorant la gestion des interfaces réglementaires (c'est au seuil de deux réglementations que se situent les risques d'incompréhension et les divergences) et en structurant mieux les procédures et la réglementation ;

- **par la digitalisation**, qui doit servir avant tout à l'amélioration des conditions de travail et devenir un véritable soutien à l'humain au lieu de le remplacer ;
- **en fiabilisant la programmation des chantiers** pour supprimer les risques d'incompréhension et de surcharge ;
- **en gamant systématiquement** les nouvelles procédures et organisations en concertation avec les représentants du personnel, en passant du « *globalement équivalent* » à « *au moins équivalent* ».
- ☑ **La direction doit rapidement établir des niveaux de sécurité** et pour cela doit s'en donner les moyens financiers et humains :
 - **limiter le nombre d'entreprises concernées** lors de travaux externalisés, en particulier pour les tâches liées à la sécurité ;
 - **simplifier les procédures** pour qu'elles soient faciles à appliquer, à retenir et comprises de tous en respectant le principe « *une procédure de sécurité est bien appliquée si elle est simple et comprise de celui qui doit l'appliquer* » ;
 - **améliorer la gestion des interfaces réglementaires** : c'est au seuil de deux réglementations que se situent les problèmes, les risques et les écarts de vocabulaire entre des métiers et des opérateurs souvent différents ;
 - **améliorer ou créer les outils informatiques** (plan de prévention, création de contrats travaux, etc.), c'est-à-dire développer des outils facilitant l'application des procédures et documents de sécurité ;
 - **fiabiliser la programmation** des chantiers pour supprimer les risques d'incompréhension dans les postes d'aiguillage, les ateliers, etc. ;
- ☑ **La digitalisation doit servir** avant tout à améliorer les conditions de travail des agents.



© PATRICIA ALEXANDRE / PIXABAY

3/ LE TRAVAIL DE NUIT

- ☑ **Transformer l'IN 2424 en directive** qui précise quatre nuits maximum. Il n'est pas acceptable d'entendre la direction dire que ce ne sont que des préconisations.
- ☑ **La CFDT maintient** sa proposition du rythme de travail de nuit 4 + 3.
- ☑ **Des taquets pour limiter le travail de nuit doivent être acquis** : quatre nuits maximum par semaine ou trois nuits par week-end qui, dans une programmation différente, permettrait de mettre en place des roulements de travail innovants.
- ☑ **Une meilleure prévisibilité des chantiers** permettrait également de fiabiliser le besoin de renfort travaux à la circulation.

4/ QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL ET FIN DE CARRIÈRE

- ☑ **Compenser la pénibilité** par du temps de repos compensateur au cours du parcours professionnel dans des mesures de fin de carrière ou lors du droit à la retraite.
- ☑ **L'accord relatif au temps de travail** doit maintenant évoluer pour aller vers plus d'emplois en s'orientant vers les 32 heures à salaire égal.
- ☑ **Les postes doivent faciliter** la transmission et la transition des savoir-faire et des savoir-être.

5/ EMPLOI ET RECRUTEMENT

- ☑ **Afin de mieux prendre en compte la pénibilité** et l'allongement de la vie professionnelle, il est nécessaire de favoriser la transmission des compétences et des savoirs par la création de postes de fin de carrière. La direction doit proposer ces postes aux agents en fin de carrière sans perte de revenu.
- ☑ **Le renouvellement des équipes** en maintenant une pyramide des âges permettant diversité et maturité.
- ☑ **Des emplois** pour des personnes sans diplôme. Cela doit faire l'objet d'une valorisation pour les agents.
- ☑ **Veiller au développement de l'alternance**, notamment de l'alternance pilotée, avec promesses d'embauche, avec des établissements scolaires proches, afin que les tuteurs puissent échanger avec les équipes pédagogiques.
- ☑ **Une reconnaissance** du tutorat.
- ☑ **Une valorisation de l'alternance** par une meilleure prise en compte dans les parcours professionnels en début de carrière et l'embauche des alternants au sein du GPF.
- ☑ **La valorisation du métier de formateur** par une meilleure reconnaissance salariale de l'ensemble des acteurs et une meilleure prise en compte dans les parcours professionnels. ☺☺☺

6/ L'UNICITÉ DE LA PRODUCTION FERROVIAIRE

- ✔ **SNCF Réseau doit avoir une vision claire du devenir des métiers.** Les deux problématiques majeures à traiter en urgence sont l'absence de visibilité et la multiplication de la sous-traitance.
- ✔ **Contribuer à un haut niveau de sécurité** en développant tous les métiers au sein de SNCF Réseau : voies, caténaires, signalisation électrique et mécanique, télécoms, câbliers, informatique, ingénierie, engins et logistique.
- ✔ **Réinternalisation des activités stratégiques :** conception, informatique, télécoms, ingénierie, ouvrages d'art, etc.
- ✔ **Maintien de toutes les compétences** stratégiques dans chaque entité territoriale.
- ✔ **Une amélioration de la qualité des échanges entre les acteurs :** le millefeuille de l'organisation de la production engendre du stress et des surcharges de travail. La CFDT Cheminots sera particulièrement vigilante aux effets de la mise en place de Nouvel'R.

7/ LA FORMATION

- ✔ **L'entreprise doit rationaliser la formation par étapes** pour faire au début ce qui est indispensable à des chantiers élémentaires en tendant vers des chantiers de plus en plus complexes.
- ✔ **Cela s'applique également à la maîtrise d'ouvrage,** au management et à l'expertise.
- ✔ **La priorité doit être donnée** au maintien des compétences.
- ✔ **La maîtrise des nouvelles technologies** par l'acquisition de nouvelles compétences.
- ✔ **La réinternalisation des formations** dans des centres de formation réhabilités.
- ✔ **La promotion professionnelle** par l'acquisition et la reconnaissance de la technicité.
- ✔ **Le développement des passerelles** pour permettre aux agents d'évoluer dans leur carrière et éventuellement vers d'autres métiers s'ils le souhaitent.
- ✔ **La formation purement professionnelle** doit être dispensée uniquement sur le temps de service.

8/ LES MÉTIERS DE LA MAINTENANCE

- ✔ **Stop aux dérives** qui amènent à la multiplication des événements graves de sécurité.
- ✔ **Mettre fin au départ d'agents expérimentés** pour cause de déficit de formation et de suivi.
- ✔ **Mettre à la disposition de l'encadrement** des outils adaptés et cohérents avec les besoins des utilisateurs. Ces dernières années, trop de logiciels et applications sont mis à disposition sans véritable retour d'expérience ni concertation, sans parler de la formation à ces outils, souvent réduite au minimum.

- ✔ **La fiabilisation** des programmes travaux et l'obtention des plages.
- ✔ **Développer les parcours pro au sein des centres de supervision** en ne limitant pas leur rôle à de la surveillance des circuits, mais en faisant en sorte qu'ils soient de véritables appuis techniques aux équipes locales.

9/ LES MÉTIERS DE LA CIRCULATION

- ✔ **Une GPEC harmonisée** territorialement pour les agents de la filière transport-mouvement par la mise en place d'une commission paritaire inter-ÉPIC, favorisant ainsi la possibilité de continuer à travailler sur son lieu de vie.
- ✔ **Une sécurisation de la rémunération** de chacun afin de ne plus subir les aléas des réorganisations et des aptitudes médicales (Visite d'aptitude et visite du travail) par la mise en place du maintien de toutes les primes et accessoire de salaire jusqu'à l'obtention d'un poste avec une rémunération au moins équivalente.
- ✔ **Une prise en compte de la pénibilité sociale** des rythmes de travail imposés par les métiers de la circulation avec notamment la création et la revalorisation des indemnités de week-ends et jours fériés.
- ✔ **Mise en place d'un panier-repas systématique** pour tous les agents de la circulation n'étant pas en déplacement et ne bénéficiant pas des titres-restaurant.
- ✔ **Création d'une indemnité de connaissance** étendue pour les agents en roulement intervenant sur plusieurs postes.
- ✔ **Alignement de l'indemnité de réserve** sur le taux versé aux agents à la qualification la plus élevée.
- ✔ **Mise en place d'un cursus progressif** pour les agents de réserve afin d'acquérir les compétences et les savoir-faire nécessaires à la tenue de chaque poste.
- ✔ **Valorisation de l'acquisition** de ces compétences par la création d'une indemnité spécifique de réserve étendue permettant de valoriser les agents intervenant sur au moins trois postes différents et d'une indemnité de connaissance étendue pour les agents intervenant sur des secteurs circulations nécessitant plusieurs savoir-faire différents.
- ✔ **Mise en place systématique** de postes de « *coupeurs* » dans les CCR et postes à grand rayon d'action.
- ✔ **La mise en place de formateurs terrain qualification D** pour suppléer les ASFP et dispenser des formations en situation réelle. Ceci permettrait de respecter l'esprit du plan sénior de 2009 permettant aux agents en fin de carrière de passer d'un horaire atypique à un horaire de journée

tout en valorisant leur expérience par la transmission des compétences.

- ✔ **Déroulement de carrière**: requalification à la qualification C minimum de l'ensemble des postes d'agent de circulation.

10/ RECONNAISSANCE ET RÉMUNÉRATION

- ✔ **Une nouvelle grille salariale** pour les agents du cadre permanent et une véritable grille pour les contractuels afin d'en finir avec les situations inacceptables des blocages de fins de grilles, de fin de niveau et la prépondérance de la notation au choix au détriment de l'ancienneté.
- ✔ **Une réelle négociation annuelle obligatoire** : la CFDT revendique le 13^e mois pour tous.
- ✔ **Des augmentations** en somme uniformes.
- ✔ **Un salaire** au-dessus du SMIC, dès l'embauche.
- ✔ **Des ressources annexes**, avec la mise en place de dispositifs de type intéressement.
- ✔ **Éléments variables desolde (EVS)**: le temps consacré à la prise de service, à la passation de service et à la prise de connaissance des nouveaux textes réglementaires doit être abondé sur le compte épargne-temps (CET) à hauteur de cinq jours par an ou pris en compte au titre de la pénibilité.

TRANSILIEN

- ✔ **La négociation d'un accord de mobilité** ambiteux, incluant des passerelles, notamment pour les ASCT et les ADC.
- ✔ **Évolution de l'indemnité** de sujet Transilien (IST) et octroi à la qualification D au regard des nouveaux besoins (petits collectifs, contrôle en civil, etc.).
- ✔ **Prise en charge** du Pass Navigo à 100 %.
- ✔ **Doublement** de la prime EAS.
- ✔ **Plan d'urgence ORSEC logement** : les cheminots de Transilien doivent pouvoir bénéficier d'un logement abordable financièrement et à proximité de leur lieu de travail (pack logement et prêt social location / accession).



© ANTONIO-BERNARD TUDOR

GARES & CONNEXIONS

- ✔ **Le flux tendu des effectifs doit obliger au remplacement immédiat** d'un salarié pour la durée de son absence afin d'éviter les risques psychosociaux générés par une surcharge de travail.
- ✔ **Sur la base du volontariat**, un parcours pro validant à travers la branche Gares & Connexions et ses filiales pour l'ensemble des salariés, filiales comprises.
- ✔ **Une véritable GPEC** permettant la transmission et le renouvellement des compétences, particulièrement sur les métiers rares et d'experts.
- ✔ **L'attractivité salariale** : l'accessibilité au parc immobilier SNCF à des prix raisonnables pour l'ensemble des salariés de Gares & Connexions et ses filiales doit être l'une des solutions.
- ✔ **La création d'accords** applicables pour l'ensemble des entités de Gares & Connexions – filiales et sous-filiales comprises –, afin de faciliter les échanges inter-entités.

CONTRACTUELS

- ✔ **Les contractuels** sont des cheminots à part entière et doivent être au centre du nouveau pacte social de haut niveau dès le 1^{er} janvier 2020.
- ✔ **Bilan social et négociation d'un RH 0254+** garantissant à tous les contractuels un rempart contre le dumping social.
- ✔ **Des évolutions de carrière et de salaire** équivalentes à celles des agents du cadre permanent.
- ✔ **Harmonisation** des calendriers de notation.
- ✔ **Un supplément de salaire équivalent à la position D19+** pour ceux de l'annexe A1 classe D.
- ✔ **Accès au tableau 15 %** pour les agents affectés à l'annexe A1 classe B.
- ✔ **Formation des managers** pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans l'évolution de carrière des contractuels.
- ✔ **Plus de transparence** pour le calcul de la rémunération, à l'embauche comme au cours de leur carrière :
 - accès à l'application SIMAC ;
 - mise en place d'un outil permettant la mesure des évolutions salariales, des disparités géographiques et de se situer en termes de position de rémunération à tout moment ;
 - l'amélioration d'un outil à l'exemple de SIMAC pour les agents de conduite actuellement gérés par une feuille Excel.
- ✔ **Harmonisation des facilités de circulation pour les retraités** : droit équivalent au cadre permanent.
- ✔ **Possibilité d'accès aux cabinets médicaux SNCF**, principalement pour les urgences et en cas d'accident du travail.
- ✔ **Suppression de la journée de carence**: proposition dans le cadre de la prévoyance Humanis. ●●



G R O U P E
vyv

Pourquoi choisir le Groupe Mutualiste VYV ?

La garantie d'un accompagnement de qualité, avec des experts dédiés.

Une approche durable et responsable de la protection santé et prévoyance, tout au long de la vie.

Des services performants et innovants, pour se maintenir en bonne santé et réduire ses restes à charge.

Les groupes MGEN, Istya et Harmonie unissent leurs forces et créent le Groupe VYV pour répondre aux nouveaux enjeux de la protection sociale en accompagnant les adhérents dans leurs parcours de santé et de vie, comme les entreprises publiques et privées dans leurs missions auprès de leurs salariés.

Inventons ensemble une protection sociale, mutualiste, performante et solidaire.

Rejoignez notre projet :
relation.partenaire@groupe-vyv.fr
www.groupe-vyv.fr
 **@Groupe_VYV**